



RAPPORT DES CONSULTATIONS RÉGIONALES AFRICAINES

Le présent document présente les messages et recommandations clés de l'atelier de consultation régionale africaine sur la Décennie internationale d'action - l'eau et le développement durable, qui s'est tenu les 13 et 14 juin 2022 à la Commission économique pour l'Afrique.



A.22-01885

Remerciements

Ce rapport est une synthèse des consultations régionales africaines préparatoires à l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale d'action sur l'eau et le développement durable, 2018-2028. Nous tenons à remercier de tout cœur les institutions coprésidentes, à savoir l'Union africaine, le CMAE et la BAD, ainsi que l'hôte et organisatrice de l'atelier, la CEA. Nos remerciements les plus chaleureux vont également à Jean-Paul Adam, Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles, et à Frank Rutabingwa, Conseiller interrégional de la CEA, pour les efforts inlassables qu'ils ont accomplis.

Une mention spéciale est faite à Motuma Mekassa, Conseiller spécial du Ministre, pour le mot de bienvenue qu'il a prononcé au nom du Ministre de l'eau et de l'énergie de l'Éthiopie, pays hôte. Des remerciements tout particuliers sont également adressés à Oswald Chanda, Directeur à la BAD, et à Rashid Mbaziira, Secrétaire exécutif du CMAE, qui, malgré leur emploi du temps chargé, ont pu s'adresser virtuellement aux participants à l'ouverture de l'atelier respectivement depuis Abidjan et Abuja.

Il convient de saluer ici le très bon travail d'animation et d'établissement de rapports réalisé par le comité de rédaction, composé des personnes suivantes :

1. Abdulkarim H Seid, Représentant de l'IWMI pour l'Afrique de l'Est
2. Nico Elema, Directeur exécutif du programme du réseau des centres d'excellence de l'eau de l'AUDA-NEPAD en Afrique australe
3. Azzika Tanko, Conseiller principal pour les politiques, CMAE
4. Alexandros Makarigakis, Hydrologue régional, UNESCO
5. Stephen Max Donkor, Consultant principal, CEA
6. Kodwo Andah, Consultant principal

Nous remercions tout particulièrement aussi tous les coordinateurs thématiques, notamment de la CEDEAO, de la CEE, du PNUE, de la FAO, d'ONU-Habitat, du WWAP de l'UNESCO, de l'UNCCD, de l'IGRAC, du GWP, de l'UNICEF, de l'ICLEI, du SWA, de la VBA, de l'OKACOM, de l'OMVS, de l'UICN et tous ceux qui se sont portés volontaires pour diriger les sessions et animer les débats très enrichissants en s'appuyant sur leur très bonne connaissance du continent africain, ainsi que les nombreux partenaires qui ont participé en ligne ou en personne à toutes les sessions.

Résumé

En décembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution « **Décennie internationale d'action (2018-2028) : eau et développement durable** » pour contribuer à faire en sorte que l'eau bénéficie d'une plus grande attention au cours des dix années suivantes. Soulignant que l'eau est essentielle au développement durable et à l'éradication de la pauvreté et de la faim, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont déclarés profondément préoccupés par le manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi que par les catastrophes, les pénuries et la pollution liées à l'eau, qui sont aggravées par l'urbanisation, la croissance démographique, la désertification, la sécheresse et les changements climatiques.

Profondément préoccupée par le fait que les difficultés d'accès à l'eau potable ou aux services d'assainissement et d'hygiène de base, les catastrophes liées à l'eau, les pénuries d'eau et la pollution de l'eau seront encore aggravées par l'urbanisation, l'accroissement de la population, la désertification, les sécheresses, d'autres événements météorologiques extrêmes et les changements climatiques, ainsi que par l'incapacité d'assurer une gestion intégrée des ressources en eau

Pour l'Afrique, on constate un grand écart entre l'ambition de réaliser les objectifs de développement durable d'ici 2030 et la réalité telle qu'elle se présente en 2022. Comme le disait Ahmed Eldaw (2022), un collègue de la CUA :

« Le fossé est aussi énorme que terrifiant : une population d'1,3 milliard d'habitants, dont 418 millions ne disposent pas de service d'eau potable de base, 779 millions de services d'assainissement de base (y compris 208 millions qui défèquent en plein air) et 839 millions de services d'hygiène de base. Je savais qu'il y avait un fossé, mais je ne l'avais jamais imaginé d'une telle ampleur. »

C'est dans ce contexte que les principales institutions régionales africaines que sont la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont décidé de donner suite à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action sur l'eau en coprésidant les consultations régionales africaines. Cette initiative procède de leur approche commune des questions mondiales, qui fait d'elles un « tabouret africain à trois pieds », ne pouvant être stable que lorsque tous ses pieds (opérations) fonctionnent en tandem, en synergie, en association, en coordination et en complémentarité.

Les objectifs spécifiques qu'elles ont fixés pour les consultations étaient les suivants :

a) Évaluer les progrès à mi-parcours réalisés par différents pays africains en vue d'atteindre les cibles et objectifs de développement durable liés à l'eau, en particulier l'objectif de développement durable 6 (ODD 6).

b) Déterminer les possibilités de construire et de renforcer le partenariat nécessaire pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de la Décennie d'action sur l'eau.

c) Élaborer un plan d'action pour aider les pays qui ont pris du retard dans la réalisation des objectifs à redoubler d'efforts pour se rattraper dans la seconde moitié de la décennie.

d) Veiller à ce qu'une approche harmonisée soit adoptée pour présenter les contributions de l'Afrique à l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale de l'eau sur le thème « Eau et développement durable » en mars 2023.

Les consultations régionales pour l'Afrique ont eu lieu les 13 et 14 juin 2022. Elles ont offert aux différents acteurs africains (pouvoirs publics et société civile), à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies un cadre pour faire le point et réaffirmer leur engagement à résoudre la crise de l'eau en Afrique et à mettre en œuvre collectivement les actions préconisées dans la Vision africaine de l'eau, les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 sur l'eau (ODD 6) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elles ont également contribué à la définition d'une approche commune pour la conférence d'examen à mi-parcours, à partir des données et des informations actualisées recueillies par les organismes chargés de veiller à la bonne mise en œuvre des objectifs de développement durable, et permis de dresser une feuille de route pour assurer des préparatifs efficaces.

Après l'impact sans précédent de la pandémie de COVID-19 qui a, entre autres, inversé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, les consultations régionales africaines ont ouvert la voie à la transformation du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) et à une reconstruction plus durable après la pandémie. Les opportunités qui s'en dégagent sont notamment les suivantes :

1. Amélioration des conditions permettant la réalisation progressive du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement ;
2. Amélioration de la communication et de la coordination entre le secteur de l'eau et les autres secteurs ;
3. Innovation et efficacité plus grandes dans les processus et l'utilisation des ressources ;
4. Mobilisation en faveur d'un déploiement plus important de ressources financières, institutionnelles et humaines pour le secteur de l'eau.

Les recommandations suivantes ont été formulées à l'issue de la dernière séance plénière :

1. Entre l'adoption de la résolution en 2018 et aujourd'hui, le contexte a entièrement changé. A cause de la pandémie de COVID-19 et des changements climatiques, l'accent est désormais mis plus souvent sur la santé. Dans ces deux phénomènes, l'eau revêt une importance cruciale dans la résolution des problèmes qui se posent. De fait, l'eau est au cœur de

l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Elle devrait être un élément central du financement dans ce secteur.

2. Les messages doivent être adressés aux niveaux de prise de décision appropriés. Par exemple, les messages concernant les besoins de financement doivent être adressés aux ministres des finances, outre les ministres et ministères de tutelle chargés de l'eau et de l'assainissement.
3. Il convient de faire en sorte que les villes soient intégrées dans les dialogues nationaux.
4. Il convient de se doter d'une infrastructure de résilience climatique, entre autres, en réduisant les risques liés à l'agriculture grâce à l'irrigation. Il faudra en outre intégrer la résilience climatique dans toutes les politiques et stratégies aux niveaux local, national et régional.
5. Les cadres juridiques existants doivent être renforcés.
6. Les compétences des négociateurs doivent être renforcées pour qu'ils puissent mieux appréhender les questions relatives à l'eau.
7. La réduction et la gestion des risques de catastrophes doivent être intégrées dans les plans de développement des infrastructures hydrauliques.
8. Il importe de promouvoir les réseaux d'intégrité de l'eau pour améliorer la responsabilisation, l'efficacité et la transparence dans le secteur de l'eau.
9. Le suivi et l'évaluation doivent être renforcés et intégrés dans l'ensemble des programmes et des activités, et mis à profit pour créer des synergies entre les systèmes de coordination nationaux (dont les ministères), et cette démarche doit être soutenue par des mesures visant à combler les lacunes qui existent dans les données, y compris les données relatives au genre.
10. Il importe de promouvoir le développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles dans le secteur de l'eau, notamment le stockage de l'eau aux niveaux des petites exploitations et des familles agricoles, le développement et l'exploitation des infrastructures, la collecte de données, etc.
11. Il faut mettre en place une législation qui favorise l'accès à l'eau pour les personnes handicapées et la préservation de l'eau comme un droit de l'homme.
12. Il faut renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour mettre en place et gérer des projets bancables, des barrages, etc. Des cadres chevronnés à la retraite peuvent utilement être mis à contribution pour former, encadrer, renforcer les capacités et appuyer les plans de développement visant les jeunes dans le secteur de l'eau.
13. Il y a lieu d'exploiter le potentiel de création d'emplois et d'entreprises, notamment par l'incubation d'entreprises et l'innovation dans le secteur de l'eau.
14. Il faut engager un dialogue ouvert et constructif sur les moyens de canaliser efficacement les montants plus importants de l'aide publique au développement vers des objectifs judicieux, c'est-à-dire de faire en sorte qu'un bon pourcentage de ressources financières arrive sur le terrain.

15. Il convient d'élaborer un plan national volontaire de l'eau qui soit soutenu ou alimenté par : 1) des dialogues nationaux ; 2) la mobilisation de l'ensemble des ministères ayant un rôle important à jouer dans le domaine de l'eau.
16. Il faut davantage : 1) de financements commerciaux ou privés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en général ; 2) de microfinancements pour accompagner les petites entreprises performantes.
17. Il faut accroître les investissements dans la gestion des eaux usées, et installer davantage de stations d'épuration (moyennes et petites).
18. Il faut renforcer les capacités institutionnelles de mobilisation de ressources davantage intérieures et faire en sorte que le secteur privé joue un rôle de premier plan dans cette démarche.
19. Il convient de prendre en compte la questions du genre dans les différents groupes vulnérables et marginalisés : femmes, jeunes, communautés autochtones, etc.
20. Le réseau actuel d'experts de l'eau devrait lancer une revue africaine de l'eau en ligne en mettant à profit le développement de la numérisation et le numéro ISBN précédemment créé à cette fin et dont la CEA est toujours propriétaire. On pourrait demander au réseau des centres d'excellence de l'AUPAD de l'héberger.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Remerciements | i |
| Résumé..... | ii |
| SECTION 1..... | 1 |
| 1. Introduction | 1 |
| 1.1 Contexte | 1 |
| 1.2 Cadre général et liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable | 2 |
| 1.3 Objectifs des consultations régionales | 4 |
| 1.4 Structure et échelle des consultations | 6 |
| 1.5 Thèmes et sous-thèmes | 7 |
| SECTION 2..... | 14 |
| 2. Principaux messages de la session..... | 14 |
| 2.1 Ouverture et session extraordinaire..... | 14 |
| 2.2 Thèmes et sous-thèmes des consultations | 18 |
| 2.3 Recommandations principales (sous-)thématiques pour le FPHN et l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale d'action..... | 18 |
| 2.4 Résultats de la consultation régionale : principaux messages, par thème. | 39 |
| 2.5 Difficultés rencontrées et enseignements tirés..... | 51 |
| TROISIÈME SECTION | 55 |
| 3.1 Feuille de route et étapes pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023 | 55 |
| 3.2 Niveau de participation aux consultations. | 56 |
| 3.3 Accélérer les progrès après l'examen à mi-parcours. | 56 |
| 3.4 Résumé des recommandations de la séance finale..... | 58 |

SECTION 1

1. Introduction

1.1 Contexte

En décembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution « [Décennie internationale d'action \(2018-2028\) sur le thème : eau et développement durable](#) » pour contribuer à faire en sorte que l'eau bénéficie d'une plus grande attention au cours des dix années suivantes.

Soulignant que l'eau est essentielle au développement durable et à l'éradication de la pauvreté et de la faim, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont déclarés profondément préoccupés par le manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi que par les catastrophes liées à l'eau, les pénuries d'eau et la pollution de l'eau, aggravées par l'urbanisation, l'accroissement démographique, la désertification, les sécheresses et les changements climatiques.

Encadré 1 : 71/222. Décennie internationale d'action sur le thème « Eau et développement durable » (2018-2028)

... Profondément préoccupés par le fait que les difficultés d'accès à l'eau potable ou aux services d'assainissement et d'hygiène de base, les catastrophes liées à l'eau, les pénuries d'eau et la pollution de l'eau seront encore aggravées par l'urbanisation, l'accroissement de la population, la désertification, les sécheresses, d'autres phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques, ainsi que par l'incapacité d'assurer une gestion intégrée des ressources en eau...

La Décennie est axée sur le développement durable et la gestion intégrée des ressources en eau pour la réalisation d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux, ainsi que sur la mise en œuvre et la promotion de programmes et projets connexes. Elle vise également à intensifier la coopération et les partenariats à tous les niveaux afin de contribuer à la réalisation des objectifs et cibles relatifs à l'eau convenus au niveau international, y compris ceux qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet aspect est d'autant plus important que la crise de l'eau est considérée par le Forum économique mondial comme l'un des trois principaux risques mondiaux pour la troisième année consécutive. Sans une véritable réponse à ces enjeux, les effets seront dévastateurs à l'échelle mondiale.

Dans sa [résolution 73/226](#), l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer à New York du 22 au 24 mars 2023 la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » 2018-2028 (la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023). En outre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté dans sa résolution 75/212 les modalités et l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023. La résolution 75/212 fixe l'objectif de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023, y compris de ses dialogues interactifs, à savoir accélérer la réalisation des objectifs et cibles relatifs à l'eau énoncés

dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable 6 (ODD 6).

Le paragraphe 14 de la résolution 75/212 de l'Assemblée générale précise que la Conférence de 2023 sera précédée de consultations régionales destinées à examiner les progrès réalisés à mi-parcours de la Décennie, ainsi que les obstacles devant être levés. Les résultats des consultations régionales serviront à alimenter le forum politique de haut niveau sur le développement durable prévu en juillet 2022.

Les consultations régionales pour l'Afrique ont eu lieu les 13 et 14 juin 2022. Elles ont offert aux pays africains, à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies un cadre pour faire le point et réaffirmer leur engagement à résoudre la crise de l'eau en Afrique et à mettre en œuvre collectivement les actions préconisées dans la Vision africaine de l'eau, les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 relatifs à l'eau (objectif de développement durable 6) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elles ont également permis de définir une approche commune et harmonisée pour la Conférence d'examen à mi-parcours et de définir une feuille de route en vue de préparatifs efficaces. Elles ont été organisées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), le Conseil des ministres africains de l'eau (CMAE) et la Banque africaine de développement (BAD) en tant que co-présidentes.

Selon un rapport spécial de l'UNICEF et de l'OMS consacré à l'Afrique, lancé au Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Dakar en mars 2022, la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable 6 portant sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène en Afrique passe par une accélération très nette du rythme actuel de progression. Il ressort du rapport spécial que des mesures urgentes doivent être prises sur un continent où la rareté de l'eau et la précarité des services d'assainissement et d'hygiène peuvent représenter une menace pour la paix et le développement.

Entre 2000 et 2020, la population de l'Afrique est passée de 800 millions à 1,3 milliard d'habitants. Selon un rapport du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène présenté lors d'une session du Forum mondial de l'eau organisée par le Conseil des ministres africains de l'eau (CMAE) et l'UNICEF, près de 500 millions de personnes auraient eu accès à l'eau potable et 290 millions à des services d'assainissement de base. Cependant, sur le continent, 418 millions de personnes n'ont toujours pas accès à un service d'eau potable de base, 779 millions à des services d'assainissement de base (y compris 208 millions qui pratiquent encore la défécation en plein air) et 839 millions à des services d'hygiène de base (UNICEF, L'Afrique doit accélérer considérablement les progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène – Rapport, Forum mondial de l'eau, Dakar, 22 mars).

1.2 Cadre général et liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable

1.2.1 Cadre général

Le cadre politique général des consultations a été fourni par l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine : « *une Afrique intégrée, prospère et*

pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » et par les objectifs de développement durable définis par l'Assemblée générale des Nations Unies, en plaçant un accent particulier sur l'objectif n° 6 et sur les objectifs connexes. Au niveau régional africain, le document de référence en matière de politique est la *Vision africaine de l'eau pour 2025* qui aspire à :

« Une Afrique où les ressources en eau sont utilisées et gérées de façon équitable et durable pour la réduction de la pauvreté, le développement socioéconomique, la coopération régionale et la protection de l'environnement d'ici 2025 » (CEA, 2003).

Il s'agit de la vision d'une Afrique où il existe un accès durable à un approvisionnement en eau et à un assainissement sûrs et adéquats ; où la sécurité alimentaire et énergétique sont facilement accessibles ; où l'eau nécessaire au maintien des écosystèmes et de la biodiversité est présente en quantité et en qualité suffisantes ; où les bassins hydrographiques servent de fondement à la coopération et au développement à l'échelle régionale et sont traités comme des biens naturels pour toutes les personnes qui s'y trouvent ; où il existe un système efficace et financièrement viable de collecte, d'évaluation et de diffusion des données pour les bassins hydrographiques nationaux et transfrontaliers ; où des stratégies efficaces et durables sont mises en place pour résoudre les problèmes naturels et d'origine humaine qui altèrent les ressources en eau et leur utilisation (tels que la variabilité du climat et les changements climatiques).

L'Union africaine a pris des décisions au sommet qui ont renforcé cette vision. Parmi les mesures adoptées au sommet de l'UA, on peut citer :

1. Un Programme continental d'investissement pour l'Afrique (PIA) dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique – Plan d'action prioritaire 2 (PIDA-PAP 2) (2021)
2. Un groupe international de haut niveau sur les investissements dans le secteur de l'eau en Afrique, chargé de promouvoir et d'élaborer des pistes d'action pour mobiliser des ressources en vue de mettre en œuvre le PIA et de combler le déficit d'investissement dans le secteur de l'eau en Afrique (2022).
3. L'adoption d'une stratégie 2022 pour le développement résilient et la lutte contre les changements climatiques.
4. La stratégie africaine intégrée sur la météorologie, le temps et le climat, approuvée en 2022.
5. Dans le cadre du relèvement post-COVID, l'UA a adopté le Plan d'action pour la relance verte.
6. Le CMAE et l'AMCOST ont approuvé la création de Réseaux de centres d'excellence en sciences de l'eau (2005). On compte actuellement trois réseaux régionaux, situés en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et de l'Est, auxquels participent 20 universités et institutions de recherche remplissant des rôles nationaux et régionaux, avec pour agent de réalisation l'AUDA-NEPAD.

1.2.2 Liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable

La vision a été élaborée par la CEA, la BAD et l'UA de façon multipartite (par le biais d'une procédure menée aux niveaux national et sous-régional) et en se fondant sur les principes de Dublin, tout en puisant dans le rapport des commissions indépendantes de la Vision mondiale de l'eau (Cosgrove et Rijsberman, 2000) et en s'inspirant de la prise de conscience croissante des conséquences potentielles des changements climatiques. La Vision africaine de l'eau 2025 met en lumière les problèmes liés à la disponibilité et à la sécurité de l'eau pour les populations d'Afrique, et met en relation les facteurs que sont l'offre de produits alimentaires, la santé humaine, la prospérité, le développement économique et la protection des écosystèmes existants. Le cadre de cette Vision contient quatre objectifs principaux, qui doivent être atteints d'ici 2025 afin d'améliorer la gestion durable de l'eau en Afrique (CEA, 2003). Les objectifs du millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable ont été établis comme objectifs mondiaux après la fixation de ces objectifs. Actuellement, l'ODD 6 représente le cadre global pour les objectifs et cibles relatifs à l'eau, convenus au niveau international, tandis que des mesures spécifiques ont été adoptées sur le plan régional pour sa mise en œuvre.

1.2.3 Commission de l'Union africaine et CMAE

Situer la consultation régionale dans la vision du CMAE

| CMAE | Vision et mission | Stratégie du CMAE 2018-2030 |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">❖ Le Conseil des ministres africains de l'eau (CMAE) a été créé en 2002 à Abuja.❖ Il s'agit d'un mécanisme d'exécution pour les activités de développement liées à l'eau et à l'assainissement, rattaché au Sous-comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement durable de l'Union africaine (UA). | <ul style="list-style-type: none">❖ Une Afrique où les ressources en eau sont gérées de manière équitable et durable pour réduire la pauvreté, assurer le développement socioéconomique, la coopération régionale et l'environnement.❖ Fournir une impulsion politique, une orientation et un plaidoyer en faveur de la fourniture, de l'utilisation et de la gestion des ressources en eau pour un développement social et économique durable et le maintien des écosystèmes africains. | <ul style="list-style-type: none">❖ Priorités des piliers stratégiques :<ol style="list-style-type: none">1. Sécurité de l'approvisionnement en eau2. Assainissement géré de manière sûre3. Bonne gouvernance de l'eau4. Efficacité du CMAE❖ Les piliers transversaux incluent :<ol style="list-style-type: none">1. Résilience face aux changements climatiques2. Financement durable des programmes sur l'eau et l'assainissement3. Suivi, évaluation et gestion des connaissances4. Égalité des sexes et autonomisation des jeunes |

02/13/2023

Secrétariat du CMAE

1

1.3 Objectifs des consultations régionales

Le **thème principal** des consultations régionales correspond à l'objectif principal de la conférence 2023 sur l'examen à mi-parcours de la Décennie, à savoir :

« insister davantage sur le développement durable et la gestion intégrée des ressources en eau à des fins sociales, économiques et environnementales, et sur la mise en œuvre et la promotion des programmes et projets connexes, ainsi que sur le renforcement de la coopération et des partenariats à tous les niveaux afin de contribuer à la réalisation des objectifs et cibles relatifs à l'eau arrêtés au niveau international, y compris ceux qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». (A/RES/73/226, OP4)

L'engagement universel en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tant qu'ensemble complet d'objectifs communs et transformateurs, de grande portée et axé sur les personnes. En outre, comme le prévoit le paragraphe 4 d) de la résolution 75/212 de l'Assemblée générale, la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023, y compris ses dialogues interactifs, devrait avoir pour objectif l'accélération de la réalisation des objectifs et cibles associés à l'eau figurant dans le Programme 2030 pour le développement durable, en particulier l'objectif de développement durable n° 6.

Les États Membres, les organes et institutions spécialisées des Nations Unies intéressés, les commissions régionales et autres organismes des Nations Unies, ainsi que les autres partenaires concernés, notamment le secteur privé, à participer aux activités de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), et encourager la prolongation de la dynamique créée par la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) en vue d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Décennie internationale d'action sur le thème « Eau et développement durable » 2018-2028, AGNU, A/RES/71/222, New York, 2017).

Les activités régionales africaines doivent également tenir compte des besoins primordiaux en matière d'eau en Afrique, tels qu'ils sont énoncés dans la Vision africaine de l'eau 2025 et dans l'Agenda 2063. L'expérience acquise par la CEA (ONU-Eau/Afrique), la CUA/CMAE et la BAD lors de l'organisation de la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine des ressources en eau (PANAFCON), convoquée par le CMAE et par ONU-Eau/Afrique, qui s'est tenue au CCNU à Addis-Abeba du 8 au 13 décembre 2003, a servi de guide aux consultations régionales.



Les objectifs spécifiques des consultations régionales étaient les suivants :

a) Évaluer les progrès à mi-parcours réalisés par les différents pays africains en vue d'atteindre les cibles et les objectifs de développement durable liés à l'eau, en particulier l'ODD 6.

b) Déterminer les options disponibles pour consolider et renforcer le partenariat afin d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de la Décennie d'action sur l'eau.

c) Élaborer un plan d'action permettant d'aider les pays en retard dans la réalisation des objectifs à redoubler d'efforts pour rattraper leur retard dans la seconde moitié de la décennie.

d) Encourager l'adoption d'une approche harmonisée pour la présentation des contributions de l'Afrique à l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale d'action sur le thème « Eau et développement durable » en mars 2023.

1.4 Structure et échelle des consultations

Les consultations ont été structurées par une session d'ouverture qui comprenait des messages de haut niveau par les co-présidents de la CUA, du CMAE, de l'UNECA et de la BAD ainsi qu'une séance spéciale pour présenter le Sommet sur les eaux souterraines par l'UNESCO. Les présentations des responsables thématiques ont ensuite permis de planter le décor pour les différents thèmes présentant un intérêt particulier pour l'Afrique dans la perspective de l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action sur l'eau. Cette structure est illustrée à la figure 2.

Figure 2
Structure de la consultation régionale



La structure a encouragé la tenue de débats interactifs et participatifs, après des présentations courtes et concises par les organismes chefs de file des différents thèmes.

1.5 Thèmes et sous-thèmes

Les sessions thématiques étaient consacrées aux enjeux définis dans la Vision africaine de l'eau pour 2025, à savoir : l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène ; les établissements humains ; la sécurité alimentaire et hydrique ; la protection des écosystèmes et des moyens d'existence ; l'eau et le climat ; le financement des infrastructures hydrauliques ; la gestion intégrée des ressources en eau ; l'allocation de l'eau ; l'utilisation rationnelle de l'eau ; la bonne gouvernance.

Des thèmes spécifiques, rendant compte des trois dimensions du développement durable mentionnées dans la résolution A/RES/73/22 de l'Assemblée générale des Nations Unies (sociale, économique et environnementale), seront abordés comme suit :

Tableau 1

Thèmes de la consultation régionale

| Plénière – Thème social | Plénière – Thème économique | Plénière – Thème environnemental |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">Eau, assainissement et hygiène (WASH) : CMAE, UNICEF et ONU-HABITATEau et genre, inclusion et équité : CMAE, Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau et ONU-FEMMES | <ul style="list-style-type: none">Eau et agriculture (interaction eau-alimentation-énergie) : FAO et IWMIEau et milieux urbains : ONU-HABITAT et ICLEIFinances, investissements et infrastructures : BAD et AUPADCoopération transfrontalière dans le domaine de l'eau (dont souterraine) : CMAE, Réseau africain des organisations des bassins fluviaux, UNESCO, CEE | <ul style="list-style-type: none">Gestion des ressources en eau et conservation des écosystèmes : PNUE et Partenariat mondial pour l'eauEau et climat : OMM et AMCOMETEau, savoir, technologie et enseignement : Cadre d'accélération des objectifs de développement durable de l'ONU : CMAE, UNESCO, AUDA-NEPAD Water CoEs |

A. Thème social

Le thème social comprenait les sujets suivants :

1) Eau, assainissement et hygiène

La participation de multiples acteurs aux programmes et projets WASH concerne tous les pays africains ; elle doit donc être mise en avant lors de la conférence pour échanger sur les bonnes pratiques en vigueur partout dans le continent. La question de l'accessibilité financière devient d'autant plus importante s'il est possible d'encourager la mise en place de partenariats public-privé pour gérer ces projets de manière durable.

2) Inclusion, équité et enseignement

Dialogues interactifs pour aborder l'inclusion et l'équité en matière de ressources en eau. De plus, les obstacles à l'accès à l'eau auxquels sont confrontées les femmes et les personnes socialement vulnérables devraient figurer dans les débats de la conférence. Il est largement admis que les savoirs autochtones sur l'eau et le climat

doivent être repris dans les procédures de prise de décisions et d'élaboration des politiques en matière d'eau et d'environnement. Les sessions de dialogue interactif peuvent également porter sur le renforcement du caractère inclusif et équitable des politiques en matière d'eau ainsi que sur l'éducation et la sensibilisation à la conservation des ressources en eau.

3) Eau et genre

Il est généralement admis que l'eau et le genre sont inextricablement liés. Ces deux aspects figurent dans toutes les réunions importantes consacrées à l'eau, telles que la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023. Il est donc essentiel de combler le fossé entre hommes et femmes dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

4) L'eau propre en tant que facteur de base du développement

Le niveau d'aménagement des eaux, et d'accès correspondant à l'eau potable, est un indicateur du niveau de développement socioéconomique d'une société. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, tous les pays doivent accélérer les procédés juridiques visant à déclarer l'eau et l'assainissement comme des droits humains devant être accessibles à tous. La relation entre eau et action locale peut être un sujet important à aborder lors de la Conférence de l'ONU sur l'eau 2023, en s'attaquant notamment aux problèmes de corruption et de mauvaise gestion dans le secteur de l'approvisionnement en eau et des services d'assainissement.

« La corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement entrave le respect des droits humains et génère de graves problèmes environnementaux tels que la contamination et la surexploitation des sources d'eau. » (Parlamento Mexicano Juvenil para el Agua, Mexique)

Une priorité a également été accordée aux problèmes humanitaires qui découlent de la rareté (physique et économique) de l'eau, tels que les conflits et les migrations, en insistant sur la question de la sécurité de l'approvisionnement en eau.

B. Thème économique

Le thème économique comprenait les sujets suivants :

1) Gestion des ressources en eau

Dans sa forme la plus simple, la gestion des ressources en eau doit avoir pour objectif de garantir l'utilisation de l'eau à toutes fins utiles afin d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux harmonieux pour le développement durable d'un pays dans son ensemble, ainsi que pour les régions qui le composent (Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique, 2006).

Pour être efficace, la gestion de l'eau doit être dynamique par essence, et la planification doit faire l'objet d'une démarche continue visant à répondre aux exigences

de tous les secteurs d'utilisation de l'eau en ce qui concerne la disponibilité, la qualité et les flux environnementaux. Un plan à long terme pour les ressources en eau doit fournir une analyse complète des interrelations sectorielles, de leur effet sur l'économie nationale et, le cas échéant, des dispositions internationales relatives à l'utilisation de l'eau. Un tel plan doit également prendre en compte les besoins et objectifs régionaux, et prévoir un mécanisme et un cadre permettant de les satisfaire de façon plus décentralisée, avec le retour d'information nécessaire ; tout cela exige une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Pour l'Afrique, l'enjeu est l'inversion de la tendance actuelle de dégradation rapide des ressources naturelles par une approche intégrée de la gestion des ressources en terre et en eau dans un cadre holistique. Une condition préalable à la résolution des problèmes d'eau qui se posent de façon urgente est donc de passer d'une approche fragmentée à une approche intégrée de la gestion des ressources en eau (Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique, 2006).

2) Eau et agriculture

Dans de nombreuses régions d'Afrique, l'irrégularité des régimes climatiques (sécheresses, inondations), l'isolement des régions agricoles et la dégradation de l'environnement contribuent à réduire considérablement le taux de croissance de la production agricole et alimentaire.

Les effets des changements climatiques exacerbent les incertitudes existantes concernant la prévision du début des saisons des pluies, ce qui entraîne des répercussions négatives pour l'agriculture. L'une des plus grandes difficultés pour la production agricole en Afrique est la grande incertitude qui entoure la prévision du début des saisons des pluies.

3) Interaction eau-énergie-alimentation

L'eau est indispensable à la vie. Elle est nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire, et joue un rôle important dans le bouquet énergétique des pays. Elle est un fondement des économies et de l'intégration aux niveaux national, régional et mondial. Les activités liées à l'eau sont interconnectées de multiples façons ; le terme « convergence » rend compte de cet état de fait. La relation entre l'eau et l'environnement fait l'objet de nombreuses discussions, débats et recherches. Cependant, l'accent est souvent mis sur les couples « eau-vie et santé », « eau-énergie », « eau-alimentation », « énergie-alimentation » ou « eau-environnement ». Pour tirer réellement parti de l'approche fondée sur les interactions du point de vue de l'efficacité de l'utilisation des ressources, il est essentiel de comprendre, de rendre opérationnelle et de mettre en pratique la convergence « eau-alimentation-énergie ». Alors que la demande en eau augmente dans le monde entier, la durabilité de son utilisation est une préoccupation majeure pour les scientifiques et les citoyens, les pouvoirs publics et les décideurs politiques.

4) Eau et milieux urbains

Quel que soit le point de vue, l'un des services de base et essentiels pour toute grande ville est un service efficace d'approvisionnement en eau. Tant que cette

demande ne sera pas satisfaite de façon efficace, la santé de la population et les activités de développement en souffriront fortement. De nombreux organismes chargés de la fourniture d'eau sont fortement affaiblis par l'inefficacité de leur organisation. Si la structure organisationnelle ne favorise pas ou ne permet pas un fonctionnement tirant le meilleur parti des moyens disponibles, la gestion globale fonctionnera mal. Les principaux problèmes contribuant à la mauvaise performance des installations d'approvisionnement en eau ont été recensés comme suit (Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique, 2006) :

- Manque de données sur l'exploitation et la maintenance ;
- Insuffisance et inefficacité de l'utilisation des fonds ;
- Mauvaise gestion des installations d'approvisionnement en eau ;
- Mauvaise conception du système ;
- Faible attention portée à l'exploitation et à la maintenance ;
- Mauvaises politiques et cadres juridiques, chevauchement des responsabilités ;
- Interférences politiques.

5) Finance, investissement et infrastructure

En général, en raison du faible niveau d'investissement dans les technologies, les infrastructures et les systèmes de conservation, la plupart des pays d'Afrique n'exploitent tout au plus que 13 % de leurs ressources renouvelables internes annuelles en eau. Il est donc urgent de mettre en avant les thèmes associés au financement, à l'investissement et aux infrastructures, en abordant notamment les sources de financement innovantes et diversifiées pour la mise en œuvre de l'ODD 6, le développement durable et l'action climatique (FAO, AQUASTAT, 2018).

Coopération dans la gestion des eaux transfrontières

La plupart des ressources en eau douce de surface de l'Afrique se trouvent dans un certain nombre de grands bassins fluviaux, aquifères et lacustres transfrontaliers, dont certains sont partagés par jusqu'à dix pays africains. Le continent compte plus de 80 grands fleuves et lacs transfrontaliers et 106 aquifères transfrontaliers, dont quelques-uns figurent parmi les plus grands du monde. Sur les 200 plus grands cours d'eau internationaux du monde, 55 se trouvent en Afrique : un nombre plus important que sur tout autre continent. Certains de ces bassins sont partagés par dix pays africains, voire plus. Dix bassins fluviaux majeurs sont partagés par plus de quatre pays africains. Cependant, la majorité de ces bassins transfrontaliers ne disposent toujours pas de mécanismes transfrontaliers pour la gestion des ressources en eau. Pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable associés à l'eau et, de façon générale, pour réaliser les objectifs de développement durable au sens large, il est indispensable de définir des accords de coopération pour la gestion des eaux transfrontalières et de renforcer les accords existants.

Les bassins fluviaux, aquifères et lacustres ne connaissent aucune frontière ethnique, régionale, nationale ni internationale. C'est en gardant ce fait à l'esprit que les bassins fluviaux transfrontaliers doivent être considérés et analysés sous tous leurs aspects dans un cadre intégré (Andah, 2002).

Les frontières politiques de quatorze pays africains se situent presque entièrement dans le bassin versant d'un ou plusieurs systèmes fluviaux transfrontaliers. Le principe de base primordial de la gestion intégrée des ressources en eau est l'approche holistique visant à combiner la gestion des ressources en eau avec les besoins des écosystèmes, en prenant pour unité de base le bassin fluvial, l'aquifère ou le bassin lacustre. Le développement intégré de ces ressources naturelles transfrontalières contribuera donc non seulement de manière significative au développement socioéconomique des pays riverains qui partagent ces fleuves, aquifères et lacs, mais favorisera également une coopération pacifique et équitable au niveau des bassins, des sous-régions et des régions en vue de l'intégration économique de l'Afrique. Cependant, il reste à renforcer le développement intégré de ces ressources d'une façon qui soit profitable à l'ensemble des parties. D'autre part, il convient de définir un mode de coopération concertée entre les pays riverains partageant ces ressources (Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique, 2006). L'Afrique doit mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris par la coopération transfrontalière, afin de parvenir à un approvisionnement durable en eau pour la vie, l'agriculture et la production alimentaire, l'énergie et les autres services et avantages écosystémiques.

C. Thème environnemental

Le thème environnemental comprenait les sujets suivants :

1) Eau et climat

Le principal mécanisme climatique qui détermine les flux d'humidité en Afrique est le mouvement de la zone de convergence intertropicale sur le continent. La répartition des précipitations sur l'Afrique présente donc une extrême irrégularité, tant dans l'espace que dans le temps. Les effets des changements climatiques exacerbent les incertitudes existantes dans la prévision des précipitations saisonnières, ce qui accroît les risques dans la gestion des systèmes de ressources en eau.

Les changements climatiques influencent la disponibilité et la demande en eau, ainsi que la qualité des terres, par la hausse des températures, la baisse des précipitations, la hausse de la salinité, la baisse de la fertilité des sols, et la hausse de la probabilité et de la fréquence des inondations, des sécheresses et des périodes sèches prolongées. Les changements climatiques aggravent encore la pénurie d'eau, en particulier dans les régions déjà soumises à un stress hydrique. Leurs incidences sur le cycle hydrologique entraînent une perte de biodiversité et nuisent à la fourniture des services écosystémiques associés à l'eau (tels que la purification de l'eau), ainsi qu'à l'approvisionnement en eau potable, à l'agriculture et à la pêche.

Le rapport du Groupe de travail 2 du GIEC énumère clairement les risques climatiques liés à l'eau, tels que la pénurie d'eau, les inondations et les sécheresses, qui touchent déjà des milliards de personnes dans le monde et dont la fréquence et l'intensité vont encore augmenter. Les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes perturbent le cycle hydrologique, menaçant la disponibilité et la sécurité de l'approvisionnement en eau dans le monde entier. Cela pose un grave danger pour la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et les écosystèmes, cause des pertes et des dommages, et touche particulièrement les populations qui se trouvent déjà en situation de vulnérabilité. Ces changements ont de graves répercussions sur les deltas du monde, où l'élévation du niveau de la mer menace de noyer les villes densément peuplées.

C'est particulièrement vrai pour l'Afrique, ce qui est d'ailleurs un paradoxe, puisque l'Afrique est le continent qui a le moins contribué à la crise climatique, alors qu'elle est celui qui est le plus vulnérable à ses conséquences dévastatrices. Dès lors, les parties africaines souhaitent aborder les priorités de l'Afrique lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) qui aura lieu cette année à Charm el-Cheikh, en Égypte, et faire en sorte que cette COP soit l'occasion de concrétiser les promesses pour passer à la mise en œuvre.

2) Renforcer la résilience dans le domaine de l'eau

Les décideurs doivent avoir accès à des informations de qualité, à des données cohérentes et aux capacités d'utiliser ces informations pour concevoir des solutions de planification et de gestion des infrastructures. L'objectif à long terme est de renforcer la résilience des infrastructures face aux menaces posées par les changements climatiques (notamment en utilisant des solutions fondées sur la nature) et, partant, de veiller à ce que le développement des infrastructures soit intégré dans différents secteurs. Cette approche peut être une étape cruciale pour appuyer les activités de développement d'infrastructures résilientes et de création de systèmes de gestion associés, conformes aux priorités nationales, aux objectifs de développement durable et à l'accord de Paris sur les changements climatiques.

Les informations relatives à la quantité, à la qualité, à la distribution, à l'accès, aux risques et à l'utilisation de l'eau sont indispensables à une prise de décisions efficace. Malheureusement, on manque cruellement de données sur l'eau et de systèmes de prise de décisions à ce sujet. De plus, il faut pouvoir disposer de données scientifiques sur l'eau tenant compte des changements climatiques. Nous devons permettre aux décideurs politiques d'utiliser des données de bonne qualité, accessibles, pertinentes, fiables, ventilées et adaptées, des technologies intelligentes et des mécanismes de suivi solides et robustes pour définir des politiques intersectorielles efficaces, afin de ne laisser personne de côté dans la réalisation des objectifs de développement durable.

3) Eau, connaissances et technologie

L'accent qui est actuellement mis sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) repose sur la prise de conscience de ce que ces ressources sont un bien tant économique que social, et que leur développement et leur gestion doivent se faire en harmonie avec l'environnement. La gestion intégrée des ressources en eau appelle donc

une approche holistique et une démarche visant à assurer le développement et la gestion coordonnés de ces ressources, de la terre et des ressources connexes afin d'atteindre le plus grand bien-être économique et social possible sans compromettre la durabilité des systèmes environnementaux.

Des bases de connaissances actualisées et des technologies modernes sont requises pour :

- la définition d'une perception intégrée des processus interconnectés intervenant dans le cycle hydrologique ;
- la quantification des éléments du cycle hydrologique à toutes les échelles et de leurs interrelations (cette étape étant nécessaire pour la planification, la conception et l'exploitation des projets de ressources en eau et pour diverses applications dans les activités agricoles et environnementales) ;
- la collecte de données hydrométéorologiques, la gestion et la conception de réseaux, ainsi que pour la surveillance de phénomènes tels que les changements climatiques, la désertification, la disponibilité de l'eau douce, la dégradation de l'environnement et la prévention des catastrophes naturelles ;
- la communication d'informations en vue de renforcer le rôle croissant du public dans la prise de décisions en matière d'eau.

Un cadre efficace pour l'aménagement et la gestion des ressources en eau dépend de la suffisance, de la qualité et de la gestion des données du point de vue des différentes composantes du cycle hydrologique et de l'environnement. On manque encore de technologies pour surmonter les différences entre les échelles temporelles et spatiales de phénomènes physiques tels que les précipitations, le débit et le mode de mesure. Par exemple, les précipitations sont un phénomène spatial, alors que leur mode de mesure est ponctuel : il demeure difficile et coûteux de disposer d'une mesure continue du débit sous la forme de séries chronologiques, alors que ce type de mesure est justement en forte demande. Même s'il existe des logiciels permettant de faire les conversions nécessaires, la mise au point de technologies radar et satellite, plutôt coûteuses, devrait permettre d'augmenter la résolution et la couverture des données.

SECTION 2

2. Principaux messages de la session

2.1 Ouverture et session extraordinaire

Les consultations régionales ont débuté par une session d'ouverture et par une session extraordinaire sur les eaux souterraines, en raison de l'importance accordée à ce dernier aspect lors du Forum mondial de l'eau à Dakar, au Sénégal, en mars 2022 et de l'attention portée par l'ONU à l'eau à travers son Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2022. Il s'agissait également d'un prélude au Sommet sur les eaux souterraines qui doit se tenir sous les auspices de l'UNESCO à Paris en décembre 2022 dans le cadre des préparatifs de l'examen à mi-parcours de la Journée mondiale de l'eau en 2023 par l'Assemblée générale des Nations Unies, officiellement appelé « Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023 ».

2.1.1 Séance d'ouverture

La séance a débuté par un chaleureux discours de bienvenue de M. Motuma, Conseiller spécial du Ministre de l'eau et de l'énergie de la République fédérale d'Éthiopie, pays hôte. Les points-clés de son discours étaient les suivants :

- Tous les pays doivent accélérer les procédures juridiques visant à déclarer l'eau et l'assainissement comme des droits humains devant être accessibles à tous.
- Une priorité doit également être accordée aux problèmes humanitaires qui découlent de la rareté (physique et économique) de l'eau, tels que les conflits et les migrations, en insistant sur la question de la sécurité de l'approvisionnement en eau.
- Un plan à long terme pour les ressources en eau doit fournir une analyse complète des interrelations sectorielles, de leur effet sur l'économie nationale et des dispositions internationales appropriées relatives à l'utilisation de l'eau, conformément aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau.
- Renforcer la résilience des infrastructures face aux menaces posées par les changements climatiques, notamment en mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature pour compléter le développement des infrastructures.
- Des informations de haute qualité, des données cohérentes pour des solutions de planification et de gestion pour les décideurs et les responsables politiques.
- Action sur l'opérationnalisation et l'aspect pratique de l'interaction eau-énergie-alimentation.

Ce discours a été suivi d'une brève allocution du D^r Oswald Chanda, directeur de l'eau et de l'assainissement à la BAD, qui a insisté sur les messages clés suivants :

- La nécessité d'accroître les investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
- Le financement de la lutte contre les changements climatiques et la nécessité d'intégrer le secteur privé (véritables partenariats) pour contribuer à accroître l'impact.
- L'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des fonds et des ressources financières existants afin d'intensifier l'impact et d'élargir la couverture des installations d'eau, assainissement et hygiène.
- Partenariats : améliorer la mobilisation des capitaux grâce à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, et tirer parti des possibilités de collaboration.
- L'attention portée par le secteur privé local à la mobilisation des ressources nationales pour combler les lacunes de financement découlant de l'évolution du paysage des sources de financement externes suite à la pandémie de COVID-2019.

Le Secrétaire exécutif du CMAE, D^r Rashid Mbaziira, a ensuite prononcé un bref discours dans lequel il a défini certains points de référence pour les consultations régionales, notamment :

- Motiver l'action pour atteindre les objectifs en matière d'eau et d'assainissement.
- Fixer les points cibles pour le rôle devant être joué par le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans la croissance économique, la prospérité et l'approche globale de l'Afrique.

Il a également exhorté les participants à formuler leurs messages clés en fonction de :

- leur faisabilité ;
- leur bien-fondé ;
- les partenaires à faire intervenir pour appuyer la région ;
- la mise en œuvre de solutions pour atteindre ou réaliser les objectifs de développement durable pour 2030 ;
- définir les jalons pour la conception de solutions pouvant être mises en œuvre au-delà de la conférence 2023 sur la Décennie internationale d'action.
- faire ressortir les principaux messages et les approches fondamentales pour aller de l'avant.

Ceci a été suivi par des remarques au nom de la CUA par le D^r Ahmed Eldaw pour le directeur, D^r Harsen Nyambe, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- Politique-cadre pour la sécurité de l'eau en Afrique, devant notamment orienter le travail de la Commission de l'Union africaine, en attendant l'après-Vision africaine de l'eau 2025 ;
- Promouvoir les mécanismes de suivi des progrès et améliorer les rapports sur la responsabilité mutuelle (WASSMO) afin d'informer les chefs d'État de l'UA de la progression du continent ;
- Élaborer des mécanismes de suivi et de production de comptes rendus relatifs aux engagements en matière de lutte contre les changements climatiques, aux fins de l'accord de Paris ;
- Réflexions sur la manière de mettre en œuvre les initiatives et les aides des partenaires en cours ;
- Encourager la coordination interdépartementale sur l'eau, le climat, le genre, l'économie bleue et la biodiversité ;
- Programme multi-pays pour la résilience dans le domaine de l'eau.

La session d'ouverture a été clôturée par un discours de M. Jean-Paul Adam, directeur de la Division technologie, climat et ressources naturelles de la CEA, au nom de la Secrétaire exécutive, D^r Vera Songwé. Les principales questions soulevées dans son allocution portaient sur la nécessité de :

- mettre en commun les bonnes pratiques en vigueur dans le secteur de l'eau sur le continent ;
- encourager les partenariats public-privé ;
- aborder la question de l'inclusion et de l'équité en ce qui concerne les ressources en eau ;
- s'attaquer aux difficultés rencontrées par les femmes et par les personnes socialement vulnérables pour accéder à l'eau ;
- mobiliser les savoirs autochtones sur l'eau et le climat afin de les intégrer dans les procédures de prise de décisions et d'élaboration des politiques en matière d'eau et d'environnement ;
- combler les lacunes dans l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

2.1.2 Session spéciale sur les eaux souterraines

Une présentation de M. Neno Kukuric a fourni des informations sur les efforts consentis par la famille d'ONU-Eau partout dans le monde pour sensibiliser à la valeur des eaux souterraines, en commençant par la présentation du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau sur les eaux souterraines à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du 9^e Forum mondial de l'eau et qui culmineront avec le tout premier Sommet sur les eaux souterraines. Ce sommet se tiendra les 7 et 8 décembre 2022 au siège de l'UNESCO à Paris. Il s'agira d'une occasion unique de présenter les eaux souterraines aux responsables politiques et aux décideurs de haut niveau du monde entier, qui permettra également d'unifier les déclarations issues de toutes les grandes

rencontres associées aux eaux souterraines en un même message global sur les eaux souterraines pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023. Deux sessions y seront consacrées à l'Afrique : l'une dans le cadre des dialogues régionaux, l'autre sur les eaux souterraines en Afrique.

Après la présentation de M. Kukuric, M^{me} Michela Milieto, directrice du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'UNESCO, a présenté le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau consacré aux eaux souterraines. Elle a fourni les faits et chiffres suivants, adaptés au continent africain :

- Bien que la majeure partie de l'eau douce que nous utilisons provienne des eaux souterraines, son potentiel reste largement inexploité.
- L'Afrique possède d'importantes ressources en eaux souterraines ; leur volume est estimé à plus de 100 fois celui du renouvellement annuel de ses ressources en eau douce.
- Seule 3 % de la totalité des terres cultivées en Afrique subsaharienne est irriguée, et à peine 5 % de ces terres sont irriguées en puisant dans les eaux souterraines. L'exploitation des eaux souterraines pourrait servir de catalyseur à la croissance économique.
- L'extraction des eaux souterraines est faible, principalement en raison de l'insuffisance des moyens financiers pour l'exploration et du manque d'investissement dans les infrastructures et de capacités spécialisées.
- L'Afrique compte 106 aquifères transfrontières qui s'étendent sous 42 % du continent, concernent 30 % de sa population, et demeurent largement inexploités.
- Les politiques, les stratégies et les plans doivent partir des priorités et des aspirations des populations locales. Il est observé qu'en Afrique, les cadres réglementaires visant à protéger et à sauvegarder les eaux souterraines au niveau national restent faibles, et que leur application doit être renforcée.

Les messages à retenir de la session ont été résumés comme suit :

- L'abondance des ressources en eaux souterraines s'avèrera essentielle pour répondre à la hausse de la demande croissante en eau, en particulier pendant les périodes de stress hydrique prononcé, et en raison des effets des changements climatiques. Ces interventions dépendent de la disponibilité de la ressource en eau souterraine : en effet, dans certains contextes géographiques, l'eau de surface reste la seule source d'approvisionnement fiable, disponible et abordable pour la population.
- Pour éviter la surexploitation et la contamination, il faut parvenir à une meilleure gestion et à une meilleure gouvernance des eaux souterraines.
- Les systèmes d'eaux souterraines fournissent de précieux services écosystémiques et peuvent jouer un rôle essentiel dans l'adaptation aux changements climatiques et dans l'atténuation de leurs effets.

- Le développement des ressources en eaux souterraines sous-exploitées dans des régions telles que l’Afrique subsaharienne offre d’intéressantes possibilités pour la sécurité alimentaire et la croissance économique.
- Compte tenu de leur nature de bien commun, toutes les données et informations sur les systèmes aquifères devraient être mises à la disposition des gestionnaires des eaux souterraines.

2.2 Thèmes et sous-thèmes des consultations

2.2.1 Thèmes du développement durable

Les principaux thèmes des consultations régionales pour l’Afrique ont été classés comme suit : social, économique et environnemental. Ceci est conforme à la définition du développement durable adoptée par l’Assemblée générale des Nations Unies.

2.2.2 Sous-thèmes et organisations chefs de file

Pour les consultations régionales africaines, divers sous-thèmes d’intérêt ont été définis plus précisément, et des organisations ont été sélectionnées pour jouer le rôle de chef de file et encadrer les discussions.

| Thème social (D ^r Azzika Tanko, rapporteur) | Thème économique (D ^r Abdulkarim H Seïd) | Thème environnemental (D ^r Nico Elema) |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Eau, assainissement et hygiène (WASH) : CMAE, UNICEF et ONU-HABITAT • Eau et genre, inclusion et équité : CMAE, Programme mondial de l’UNESCO pour l’évaluation des ressources en eau et ONU-FEMMES | <ul style="list-style-type: none"> • Eau et agriculture (interaction eau-alimentation-énergie) : FAO et IWMI • Eau et milieux urbains : ONU-HABITAT et ICLEI • Finances, investissements et infrastructures : BAD et AUPAD • Coopération transfrontalière dans le domaine de l’eau (dont souterraine) : CMAE, Réseau africain des organisations des bassins fluviaux, UNESCO, CEE | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des ressources en eau et conservation des écosystèmes : PNUE et Partenariat mondial pour l’eau • Eau et climat : OMM et AMCOMET • Eau, savoir, technologie et enseignement : Cadre d’accélération des objectifs de développement durable de l’ONU : CMAE, UNESCO, AUDA-NEPAD Water CoEs |

2.3 Recommandations principales (sous-)thématiques pour le FPHN et l’examen à mi-parcours de la Décennie internationale d’action

2.3.1 Thème social

2.3.1.1 Eau, assainissement et hygiène

L’eau est une substance de vie, et source d’existence. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir l’importance cruciale de l’eau, car l’accès à l’eau potable, à des installations sanitaires adéquates et à l’hygiène compte parmi les premières lignes de défense en cas d’indisponibilité d’un vaccin, notamment dans de nombreux pays en

développement. Par conséquent, il importe de promouvoir les droits humains que sont le droit à l'eau et à l'assainissement, de les protéger et de les réaliser à tout moment.

Le manque d'accès à ces services importants, dans le contexte de l'urbanisation rapide de l'Afrique, ralentit fortement le rythme du développement social et économique des zones urbaines et des villes. En Afrique, les villes et les pouvoirs locaux sont aujourd'hui confrontés à la hausse de la population urbaine, qui entraîne une augmentation de la demande de services d'eau et d'assainissement, l'accroissement de la pauvreté urbaine, des contraintes croissantes en matière de ressources financières, ainsi que des incertitudes et des risques associés aux changements climatiques. La situation est encore pire pour la population urbaine pauvre vivant dans des établissements informels et des zones à faible revenu. Les Nations Unies estiment que 2,1 milliards de personnes ne disposent pas d'eau potable à domicile, et que le double de ce nombre de personnes manque d'installations sanitaires sûres¹.

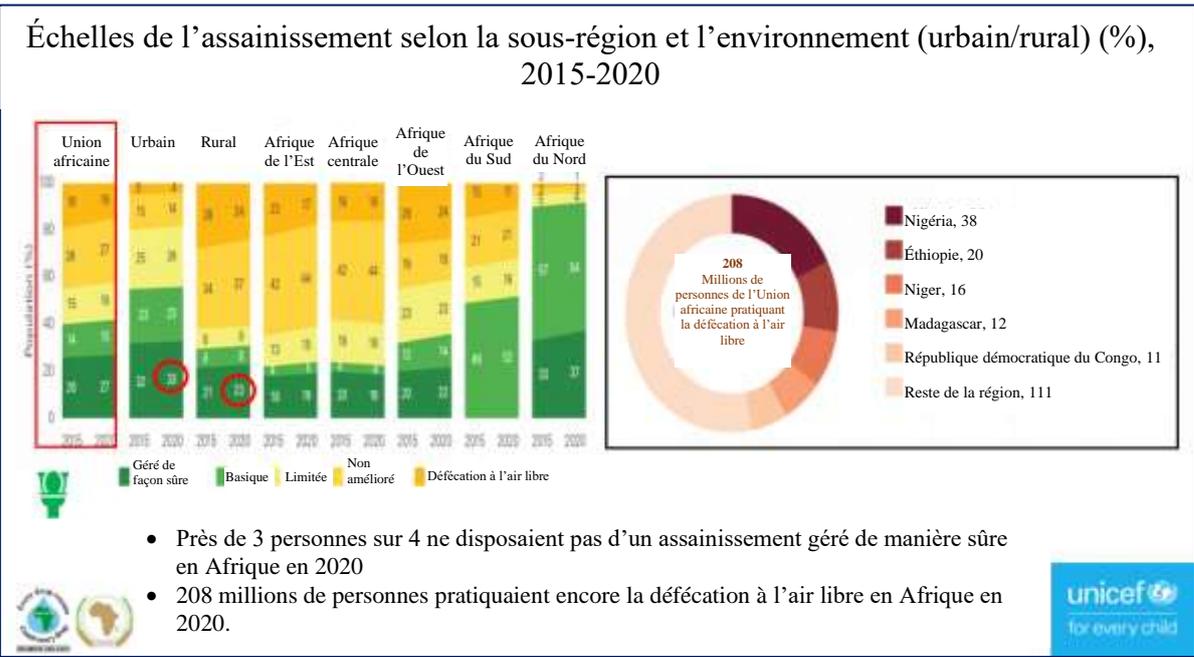
L'accès à l'eau peut déterminer plusieurs droits humains tels que le droit à la vie, à la propriété, à la santé, à l'alimentation, à l'eau potable, à l'assainissement, à un travail décent, à un environnement sain, à un niveau de vie adéquat, à des droits culturels et autres. Il est essentiel de promouvoir l'accès à l'eau en tant que droit humain et d'accorder une attention particulière aux effets qui touchent de façon disproportionnée les personnes en situation défavorisée et vulnérable, telles que les femmes, les populations rurales et les personnes vivant dans des environnements arides ou fréquemment inondés. Cela inclut également les personnes confrontées au manque d'eau, à la désertification, à la sécheresse, aux inondations fréquentes et à la dégradation des sols.

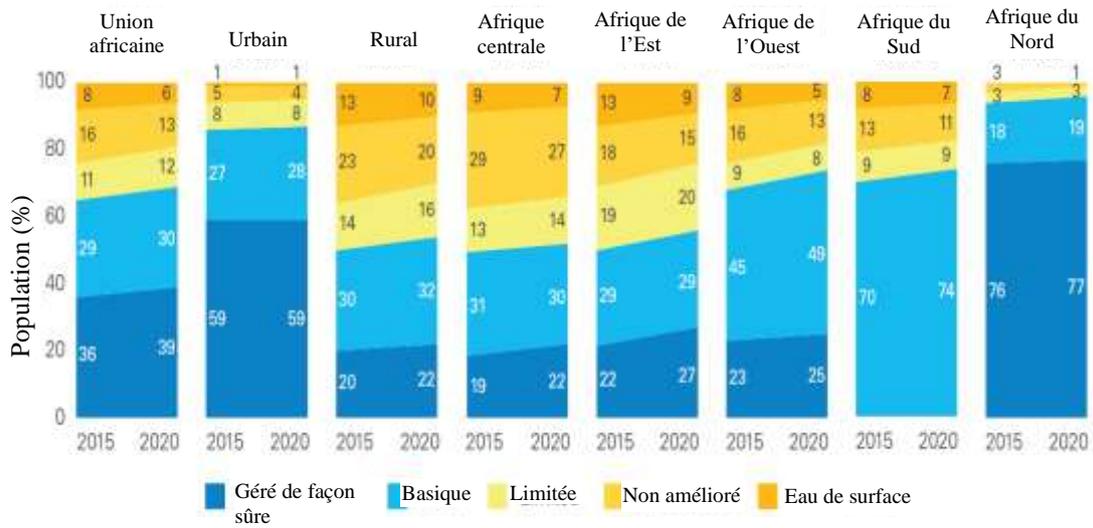
Les principaux problèmes contribuant à la mauvaise performance des installations d'approvisionnement en eau sont les suivants (Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique, 2006) : insuffisances des données sur l'exploitation et la maintenance, insuffisance et inefficacité de l'utilisation des fonds, mauvaise gestion des installations d'approvisionnement en eau, mauvaise conception des systèmes, faible attention portée à l'exploitation et à la maintenance, inadéquation des politiques, cadres juridiques et chevauchement des responsabilités, changements climatiques et ingérence politique. Tant que cette demande ne sera pas satisfaite de façon efficace, la santé de la population et les activités de développement en souffriront fortement. Il est donc nécessaire d'accélérer les interventions visant à améliorer les cadres juridique, institutionnel et politique, à accroître le financement du secteur, à améliorer la planification et la conception d'infrastructures résilientes face aux changements climatiques, à renforcer la coordination et la gouvernance du secteur, à améliorer les capacités et la responsabilité des services publics et des autorités, à renforcer et à normaliser les méthodes de suivi, les indicateurs et la gestion des données, ainsi qu'à favoriser l'inclusion.

La session sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène était coprésidée par le Conseil des ministres africains de l'eau (CMAE), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Habitat.

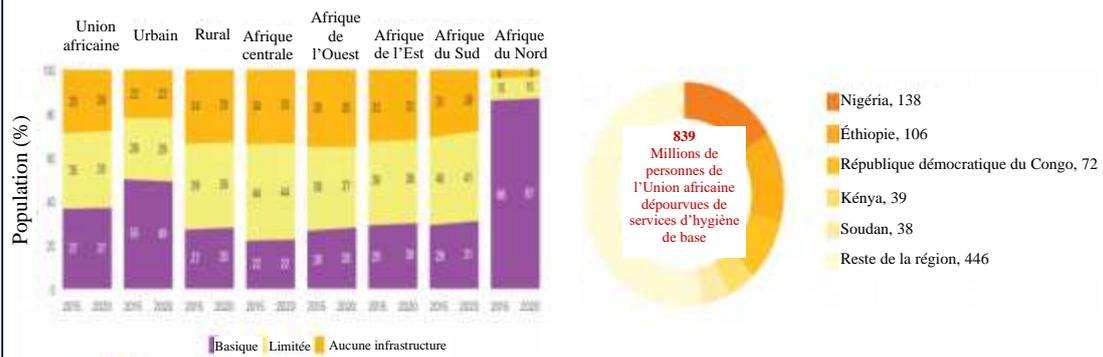
¹ Progress on Drinking Water, Sanitation and Hygiene: 2017 Update and SDG Baselines. Genève : Organisation mondiale de la santé (OMS) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2017.

| Engagements continentaux relatifs à l'eau et à l'assainissement dans le cadre de la WASSMO : Vision africaine de l'eau 2025, Charm el-Cheikh, AfricaSan Ngor | |
|---|---|
| Référence dans les engagements politiques | Indicateur |
| Vision africaine de l'eau 2025, PANAFCON 2003, Tunis 2013, ODD 6.1 | Pourcentage de la population ayant accès à un service d'eau potable de base (ODD 6.1.1) |
| Vision africaine de l'eau 2025, PANAFCON 2003, Tunis 2013, ODD 6.1 | Pourcentage de la population ayant recours à un service d'eau potable géré de façon sûre (ODD 6.1.1) |
| Vision africaine de l'eau 2025, PANAFCON 2003, Tunis 2013, N'gor 2015 ODD 6.2 | Pourcentage de la population ayant accès à un service d'assainissement de base (ODD 6.1.1) |
| Vision africaine de l'eau 2025, PANAFCON 2003, Tunis 2013, N'gor 2015 ODD 6.2 | Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement sécurisés (ODD 6.1.1) |
| Vision africaine de l'eau 2025, PANAFCON 2003, Tunis 2013, N'gor 2015 ODD 4a.1 | Pourcentage d'écoles primaires et secondaires disposant d'un programme d'assainissement en milieu scolaire dans le cadre duquel les besoins des filles sont pris en considération |
| N'gor 2015, ODD 6.2, Vision africaine de l'eau 2025, PANAFCON 2003 | Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre |
| Vision africaine de l'eau 2025, Sirte 2004, Sirte 2008, CMAE 2007, ODD 7.2 | Capacité hydroélectrique installée, en pourcentage du potentiel économiquement viable |



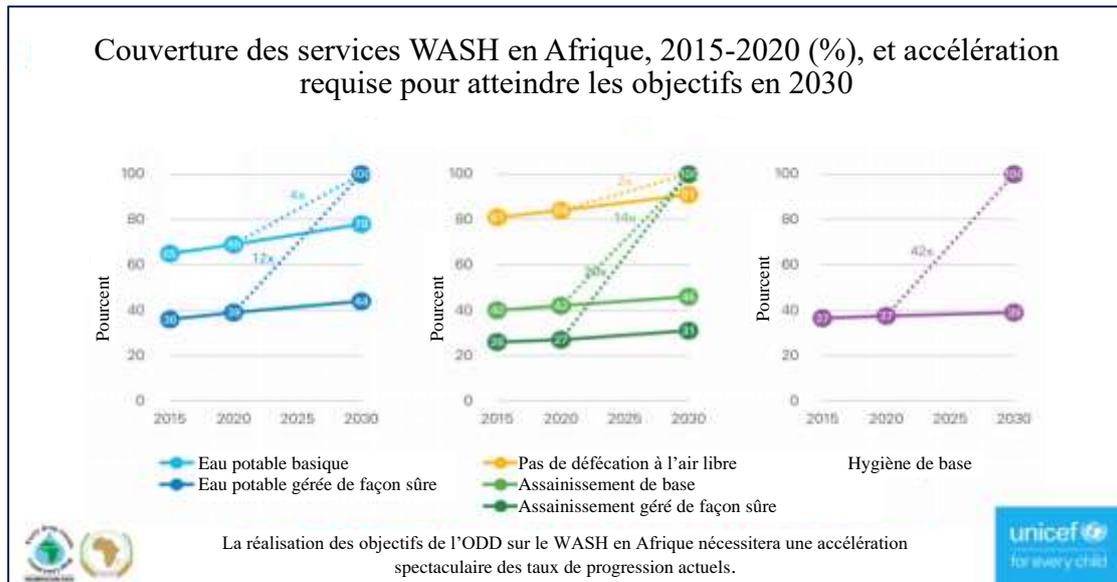


Échelles d'hygiène selon la sous-région et l'environnement (urbain/rural) (%), 2015-2020



• 3 personnes sur 5 (839 millions de personnes) ne disposaient pas de services d'hygiène de base en Afrique en 2020.





2.3.1.2 Eau, genre, inclusion et équité

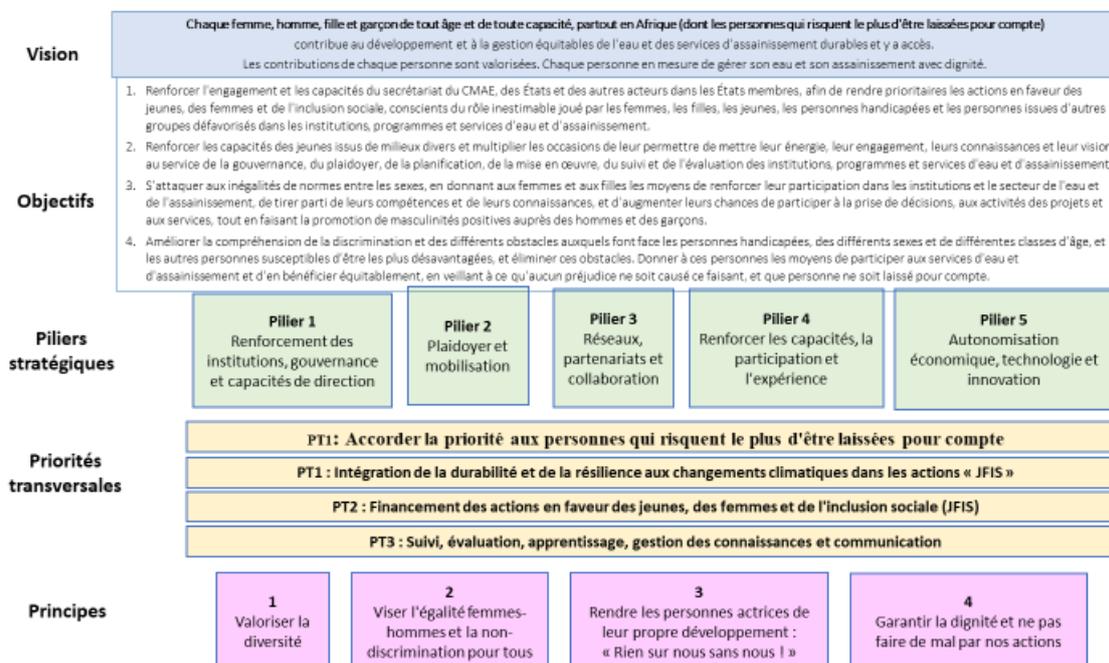
Le sous-thème « Eau, genre, inclusion et équité » de la composante sociale a été ouvert par trois présentations visant à rendre compte de la situation actuelle et des enjeux pour l'équité de genre et l'inclusion du genre dans le secteur de l'eau, préparant ainsi le terrain pour le débat ouvert.

M. Emmanuel Uguru, du CMAE, a expliqué la manière dont la politique et la stratégie du CMAE pour l'égalité hommes-femmes (2011) et pour la jeunesse (2013) ont contribué à la prise en compte prioritaire de la jeunesse et de l'égalité hommes-femmes en tant que thèmes transversaux fondamentaux de la stratégie. Entre 2021 et 2022, une stratégie intégrée pour la jeunesse, les femmes et l'inclusion sociale a été élaborée et sera présentée pour approbation lors de la 13^e réunion du Conseil d'administration du Comité exécutif (EXCO) du CMAE.

Les données démographiques nous montrent que l'Afrique représentera 57 % de la croissance démographique mondiale (1,4 milliard de personnes) d'ici 2055. La population de la plupart des pays africains devrait doubler d'ici à 2050 (soit une augmentation de 99 %). Près de 60 % de la population africaine a moins de 25 ans, ce qui fait de l'Afrique le continent le plus jeune du monde du point de vue démographique. En général, les hommes et les garçons rencontrent moins d'obstacles que les femmes et les filles pour participer aux institutions et aux programmes d'eau et d'assainissement et en bénéficier. Outre le fait que les femmes et les filles sont désavantagées, il existe également de multiples « groupes exclus », qui sont les personnes les plus susceptibles d'être laissées pour compte en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, comme les personnes handicapées. La majorité des Africains handicapés sont exclus de l'enseignement et du marché de l'emploi. On estime que le taux de scolarisation des enfants et des jeunes handicapés ne dépasse pas 5 à 10 %.

Pour aller au-delà des simples mentions et consultations, les groupes vulnérables (femmes, filles, personnes handicapées et personnes âgées) doivent être explicitement intégrés et avoir la possibilité de contribuer aux prises de décisions susceptibles d'influencer leur avenir.

L'illustration ci-dessous donne un aperçu et représente la vision de la Stratégie africaine pour la jeunesse, les femmes et l'inclusion sociale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.



Après cette présentation, l'UNICEF a rendu compte des progrès accomplis pour l'inclusion des femmes et des jeunes dans le secteur de l'eau, ainsi que de l'attention particulière accordée à la santé menstruelle dans le cadre de l'ODD 6.2 (73 % des pays mettent en œuvre l'initiative MHM dans leurs écoles), des conseils prodigués pour l'intégration de l'éducation aux changements climatiques dans les activités extrascolaires, et de l'aide apportée aux divers partenaires dans la définition et la mise en œuvre de normes globales pour la lutte contre les changements climatiques et les risques de catastrophe.

Plusieurs importants enjeux ont été relevés :

- Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, 35 millions d'enfants n'ont pas accès à des services d'eau potable gérés de façon sûre, plus de 1,25 million d'enfants consomment de l'eau non traitée pour leur boisson ;
- Questions de genre : responsabilité pour la gestion de l'eau, en tenant notamment compte de sa contribution au décrochage scolaire, aux résultats négatifs en matière de santé maternelle et menstruelle et à la gestion de l'hygiène ;
- Manque de financement pour les ressources humaines ;
- Manque de collaboration entre les différents secteurs.

Des solutions ont été proposées, regroupées en quatre grands domaines :

- Mise en place de groupes de coordination au niveau national ;

- Partenariat avec les organisations concernées ;
- Conception de plans et d'outils d'information et de communication ;
- Contribution aux possibilités de renforcement des capacités.

Laurens Thuy, du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) de l'UNESCO, a présenté les résultats de l'évaluation mondiale bisannuelle sur la progression de l'égalité des sexes dans le domaine de l'eau, réalisée par le WWAP et par son Groupe de travail « Eau et genre ». M. Thuy a présenté les principales conclusions de cette évaluation concernant la région africaine, qui consistent notamment en les points suivants :

- En 2017, 785 millions de personnes dans le monde utilisaient encore des sources d'eau non améliorées. La grande majorité d'entre elles se trouvaient en Afrique subsaharienne (51 %) ; les femmes étaient particulièrement exposées à des risques importants découlant de la mauvaise qualité de l'eau.
- Dans les pays à faible revenu, 5 % des décès peuvent être attribués aux infections et à l'absence d'assainissement sécurisé. Les femmes enceintes et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables à ces deux facteurs.
- Malgré leur forte participation aux travaux agricoles et les importantes compétences qu'elles possèdent dans ce domaine, seules 15 % des terres africaines sont gérées par des femmes.
- Plusieurs pays africains se caractérisent par un pluralisme juridique, dans le cadre duquel se côtoient droit civil et droit coutumier. Cela peut entraîner des inégalités dans les droits de propriété (terre et eau), qui désavantagent généralement les femmes.
- Les femmes sont sous-représentées de manière disproportionnée dans les emplois liés à l'eau ; cette situation s'explique par les rôles traditionnels dévolus aux hommes et aux femmes, par les normes et stéréotypes culturels, et par la faible proportion de femmes diplômées dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. Par exemple, une étude réalisée en 2012 a révélé une disparité entre les sexes au Rwanda : à l'époque, aucune femme n'était porteuse de diplôme universitaire dans les disciplines émergentes touchant aux ressources en eau. Ce même problème se retrouve dans d'autres pays d'Afrique.
- Les changements climatiques nuisent à la qualité de l'eau et à la quantité d'eau disponible, cette pression pesant de façon disproportionnée sur les femmes et les filles. Des recherches menées en Ouganda estiment qu'un ménage sans eau à domicile passe 13 % de temps en plus à aller chercher de l'eau pendant les années de sécheresse.
- D'ici à 2050, on s'attend à ce que plus de 143 millions de personnes d'Afrique, d'Asie du Sud et d'Amérique latine se voient contraintes de migrer en raison des effets des changements climatiques, et plus particulièrement de pénuries d'eau qu'ils entraînent. Lorsqu'elles migrent, les femmes peuvent être soumises à des niveaux supplémentaires de contraintes et de charges, telles que le harcèlement sexuel, les emplois dangereux et la traite des êtres humains.

- Les finances publiques et les données ventilées par sexe sont insuffisantes pour faire progresser l'égalité des sexes. Le financement accordé aux organisations de femmes a diminué au cours des dernières années. Moins de 0,1 % de toutes les subventions accordées en 2014 par les fondations, les fonds pour les femmes et les autres bailleurs institutionnels sont allés à des activités destinées à appuyer les femmes et l'environnement, ou à des initiatives similaires menées par des femmes. Seules 11 % de ces subventions visaient « l'accès à l'eau et l'assainissement » ; 54 % visaient spécifiquement la région de l'Afrique subsaharienne.
- Ce manque de données peut être comblé par la collecte citoyenne (par des groupes de femmes).
- Il faut s'assurer que les sommes destinées à cet objectif ne soient pas seulement consolidées, mais qu'elles atteignent bien « le terrain » et les groupes locaux ; cela passe par l'adoption d'un nouveau mécanisme.
- L'intensification des activités de renforcement des capacités au niveau technique et professionnel, en particulier par et pour les femmes ; la prise en compte des compétences acquises antérieurement.

Les effets de la COVID-19 sur le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène se sont fait sentir soit de façon immédiate et secondaire, soit à court ou moyen terme. Ces effets ont été principalement négatifs. Par exemple, l'inadéquation et la fragilité des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène ont compromis la capacité à répondre aux besoins en la matière. La prestation de services a été mise à mal par le manque de fournitures et les restrictions aux déplacements. La hausse de la demande en eau a entraîné un manque de capacités. Tout cela a aggravé la crise économique déjà présente en Afrique. Néanmoins, on peut aussi citer des résultats positifs, comme la hausse de la prise de conscience de l'importance de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour la santé publique. D'autres effets sont d'ordre secondaire, tels que la baisse du niveau des services d'assainissement, la mise en cause de la viabilité financière des prestataires, et le manque de nouveaux investissements.

2.3.2 Thème économique

2.3.2.1 Eau et agriculture (interaction eau-alimentation-énergie)

Les sessions sur le thème « Eau et agriculture » ont débuté par deux présentations. La première a été faite par M. Valere Nzeyimana, de la FAO, et a porté sur la gestion de l'eau et l'agriculture durable ; la seconde a été donnée par le D^r Abdulkarim H Seid, de l'IWMI, ayant pour titre « Interaction eau-énergie-alimentation : gérer les compromis et renforcer les synergies ».

Dans sa présentation, M. Nzeyimana a souligné le fait que l'Afrique n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition qui composent l'ODD 2. Après une longue période d'amélioration (2000-2013), la faim s'est considérablement aggravée ; la majeure partie de cette détérioration s'est produite entre 2019 et 2020. L'Afrique compte 60 % des terres arables mondiales, mais seulement 12 % de terres irriguées (seules 4 % à 6 % des terres d'Afrique subsaharienne

sont irriguées), et importe plus de 85 % de son alimentation. Le nombre de personnes sous-alimentées en Afrique, qui s'élevait à 281,6 millions en 2020, a connu une hausse de 89,1 millions entre 2014 et 2020. En 2020, 21 % des Africains étaient encore sous-alimentés. L'Afrique centrale (où vit 31,8 % de la population de la région) et l'Afrique de l'Est (28,1 % de la population de la région) sont les plus touchées par la sous-alimentation.

Tableau 2
Nombre de personnes sous-alimentées (millions)

| | 2000 | 2010 | 2014 | 2015 | 2019 | 2020 |
|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Monde | 800,3 | 636,8 | 606,9 | 615,1 | 650,3 | 768,0 |
| Afrique | 200,9 | 187,4 | 192,5 | 199,7 | 236,3 | 281,6 |
| Afrique centrale | 39,8 | 38,0 | 41,8 | 44,3 | 52,9 | 57,1 |
| Afrique de l'Est | 102,7 | 96,3 | 93,6 | 96,5 | 111,3 | 125,1 |
| Afrique du Nord | 15,7 | 14,8 | 13,0 | 13,6 | 15,5 | 17,4 |
| Afrique australe | 3,0 | 3,6 | 4,2 | 4,7 | 5,1 | 6,8 |
| Afrique de l'Ouest | 39,6 | 34,7 | 39,8 | 40,5 | 50,6 | 75,2 |

Lors de la session consacrée au lien entre l'alimentation, l'eau et l'énergie il a été affirmé que l'interconnexion est idéale pour la synergie, et joue toujours un rôle crucial pour les moyens d'existence ruraux comme urbains, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement économique. Quelques exemples ont été présentés, qui démontrent les efforts déployés par différents acteurs dans toute l'Afrique pour résoudre les compromis sectoriels et renforcer les synergies, c'est-à-dire, en suivant l'approche fondée sur les interactions. Il a été souligné que beaucoup reste à faire.

L'approche fondée sur les interactions a été reconnue comme essentielle pour faire en sorte que les réalisations d'un objectif n'entraînent pas de répercussions négatives sur d'autres. D'autre part, il a été constaté qu'aucun des objectifs de développement durable ne vise ces interactions. En outre, on déplore un manque de méthode et d'outils cohérents pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'approche intégrée et la production de comptes rendus à leur sujet. La session a présenté des exemples de projets en Afrique visant à dynamiser les systèmes alimentaires et hydrologiques, à stimuler la productivité des systèmes hydrologiques, énergétiques et alimentaires, à encourager l'innovation dans le contexte de l'approche fondée sur les interactions, à offrir aux pays des possibilités de renforcement des capacités pour mettre en œuvre des initiatives fondées sur cette approche, à assurer le suivi et la gouvernance intersectorielle, la recherche de solutions fondées sur les interactions, et à garantir la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale. L'accent a été mis sur la conception de modèles de fonctionnement appropriés permettant l'établissement de liens avec le secteur privé en vue d'investir dans les interactions.

Dans les discussions qui ont suivi, les participants ont donné leur avis sur les sujets présentés et ont émis des suggestions sur la manière dont l'Afrique pourrait résoudre les difficultés qui se posent en matière d'eau, d'alimentation et d'énergie. Il a été noté qu'en ce qui concerne l'application de l'approche fondée sur les interactions, l'Afrique australe est en avance par rapport aux autres parties du continent. Il a également été souligné que le manque d'infrastructures destinées à faire face aux effets de la variabilité du climat sur le système agricole africain constitue un obstacle majeur. L'utilisation des eaux souterraines et, par conséquent, l'alimentation durable des

systèmes agroalimentaires constituent un domaine d'intervention important pour atténuer les risques qui pèsent sur les systèmes de production alimentaire dans la majeure partie de l'Afrique. Il a également été reconnu que les questions relevant de l'interaction entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes varient fortement d'un contexte à l'autre. Par conséquent, l'Afrique doit définir ses recherches sur cette interaction d'une manière qui tienne compte du contexte.

2.3.2.2 Eau et milieux urbains

C'est ensuite M. Simon Okoth, d'ONU-Habitat, qui a pris la parole. Dans son allocution, il a souligné plusieurs points-clés concernant l'eau, l'assainissement et les milieux urbains :

- Un milliard de personnes vivent dans des établissements informels et des bidonvilles, dans des logements surpeuplés et inadaptés ;
- 2,2 milliards de personnes n'ont pas un accès adéquat à une eau sans risque sanitaire ;
- 3,6 milliards de personnes ne disposent pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité ; parmi celles-ci, 494 millions pratiquent la défécation à l'air libre.

Les principaux problèmes sont la vétusté et le degré de détérioration des infrastructures d'approvisionnement en eau, l'augmentation rapide de la croissance urbaine et les effets des changements climatiques.

D'importantes stratégies permettent de faire face à ces problèmes, telles que :

- L'engagement à un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement (principe de « ne laisser personne de côté ») ;
- L'adoption et l'extension d'approches inclusives à l'échelle de la ville ;
- La priorité à l'équité et à l'inclusion sociale : renforcer la participation des citoyens, notamment en accordant une attention particulière aux personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables, ainsi qu'à la problématique femmes-hommes ;
- La prise en compte d'un large éventail de toutes les options technologiques applicables et adaptées aux zones urbaines de toutes tailles et de toutes strates sociales ;
- L'intégration du programme d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous dans le cadre général du développement urbain ;
- Le programme d'ONU-Habitat pour l'eau et l'assainissement dans le cadre de la Décennie internationale d'action 2018-2028 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'objectif du programme d'ONU-Habitat pour l'eau et l'assainissement est d'actualiser les interventions d'ONU-Habitat en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu urbain en Afrique, afin d'appuyer les efforts visant à réaliser la Vision africaine de l'eau 2025, à atteindre l'objectif de développement durable n° 6,

l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et les aspects « eau » et « assainissement » du Nouveau Programme pour les villes. Afin d'accélérer les efforts visant à lever les obstacles associés aux ressources en eau, et en tant qu'organisme des Nations Unies, ONU-Habitat, tout comme les activités qu'elle mène dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, s'inscrit dans le cadre de la Décennie internationale d'action 2018-2028 de l'Assemblée générale des Nations Unies, celle-ci comptant parmi ses priorités « l'eau pour le développement durable ». Ces initiatives comprennent :

- **Le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement** : ce fonds a été lancé en 2003 par ONU-Habitat afin de financer la mise en œuvre des activités du programme susmentionné. Le Fonds d'affectation spéciale (désormais appelé « Fonds d'affectation spéciale pour les services urbains de base ») a été créé en réponse à deux grands appels internationaux : l'objectif du Millénaire pour le développement n° 7, cible n° 10, qui vise à « réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès de façon durable à l'eau potable d'ici 2015 », et un appel lancé en 2002 lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui a ajouté un objectif visant à « réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à des services d'assainissement de base d'ici 2015 ». Le Fonds d'affectation spéciale a permis à ONU-Habitat de mobiliser des fonds en partenariat avec des banques régionales de développement telles que la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement pour mettre en œuvre l'Initiative pour l'eau et l'assainissement dans la région du lac Victoria (LVWATSAN), phases 1 et 2, dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).
- **L'établissement de partenariats stratégiques avec des institutions financières** : des partenariats sont établis avec des banques de développement et des institutions financières internationales qui financent de grands projets d'infrastructure. En veillant à la bonne planification des préinvestissements et au renforcement des capacités des pays partenaires, ONU-Habitat fait en sorte que ces projets bénéficient d'une évaluation et d'une préparation plus rapides, d'un accent plus marqué sur les pauvres, d'une plus grande appropriation par les villes bénéficiaires et de la durabilité des investissements grâce au renforcement des capacités.
- **Activités et réalisations du programme** : le Programme d'ONU-Habitat pour l'eau et l'assainissement sous-tend plusieurs projets opérationnels sur le terrain et du travail normatif. Les éléments fondamentaux du programme comprennent la participation à des réformes politiques et institutionnelles à l'appui des pouvoirs publics aux niveaux national et local dans l'élaboration de cadres juridiques et institutionnels appropriés pour la gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain, la mise en œuvre de projets sur le terrain pour démontrer des approches innovantes pouvant améliorer efficacement et durablement l'accès des pauvres à l'eau potable et à l'assainissement de base dans des localités ciblées, le renforcement des capacités techniques et de gestion des prestataires de services d'eau et d'assainissement en milieu urbain pour assurer l'efficacité, l'efficacé et la résilience institutionnelles dans la prestation de services et pour fournir des niveaux de service adéquats pour les pauvres en milieu urbain, et le

suivi des progrès dans la réalisation des cibles pertinentes des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes.

- **Programmes de réformes politiques et institutionnelles :** une aide technique et consultative est apportée aux pays partenaires par le biais d'un dialogue politique, d'un examen sectoriel et de l'élaboration de stratégies. ONU-Habitat a mis en œuvre plusieurs projets sur le terrain visant à faire la démonstration d'approches novatrices susceptibles d'améliorer efficacement et durablement l'accès des populations pauvres à l'eau potable et à l'assainissement de base dans des localités ciblées.
- **Amélioration de l'assainissement dans les établissements à faible revenu de Mwanza, en Tanzanie :** le projet LVWATSAN-Mwanza est soutenu par une aide financière de la Banque européenne d'investissement et de l'Agence française de développement (AFD) d'un montant de 13,1 millions d'euros. Le projet d'assainissement en cours fournit plus de 300 installations sanitaires pour répondre aux besoins d'assainissement d'environ 250 000 personnes, dont 150 écoles. Le rôle d'ONU-Habitat comprend : i) la coordination entre les principales parties prenantes institutionnelles du projet, à savoir le Ministère de l'eau, l'autorité urbaine de l'eau et de l'assainissement de Mwanza, le conseil municipal de Mwanza, les conseils municipaux d'Illemela et les conseils de Magu, Misungwi et Lamadi ; ii) la mise en place de structures de gestion et de coordination comprenant la préparation et la mise en œuvre de protocoles d'accord entre le MWAUWASA et les conseils municipaux de Mwanza et d'Illemella ; les villes satellites de Magu, Misungwi et Lamadi ; un comité de pilotage du projet d'assainissement et un groupe de travail sur l'assainissement pour le projet ; iii) la préparation et la facilitation de l'adoption d'un plan de mobilisation des parties prenantes, ainsi que la mise en place et l'opérationnalisation des forums multipartites.
- **Amélioration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les zones périurbaines de la ville de Mzuzu et de la ville de Karonga au Malawi :** en coopération avec la délégation de l'Union européenne au Malawi, ONU-Habitat a mis en œuvre des projets pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans la ville de Mzuzu et la ville de Karonga au Malawi. Les principaux résultats du projet comprennent l'amélioration de l'accès à un approvisionnement durable en eau pour 21 000 personnes et 30 000 écoliers, l'amélioration de l'accès à des installations sanitaires améliorées pour 51 000 personnes ainsi que la promotion et la pratique de la sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement par le biais d'approches CLTS dans 8 localités et d'approches SLTS dans 11 écoles, le renforcement de la capacité de quatre institutions et localités à exploiter et à gérer des installations WASH, et le renforcement de la situation financière des femmes pauvres et l'amélioration de leurs moyens d'existence par l'adaptation d'options technologiques d'assainissement et d'approches commerciales axées sur la chaîne de valeur de l'assainissement.

- **Construction d'infrastructures WASH résistantes aux inondations dans des localités à risque de catastrophes au Ghana :** avec l'aide de Global Affairs Canada (GAC), ONU-Habitat améliore l'accès durable à des installations WASH résistantes aux catastrophes dans 265 localités exposées aux catastrophes dans 24 districts, au profit d'une population totale de 200 000 bénéficiaires, dont 50 000 écoliers, dans les régions du Haut Ghana oriental, du Haut Ghana occidental et du Ghana septentrional. Dans ce programme, la composante « WASH » vise à renforcer la résilience des populations dans les régions à risque de catastrophe en renforçant les capacités humaines et institutionnelles en matière de gestion des risques de catastrophes et en élargissant l'accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène résilients. Ce programme est mis en œuvre dans le cadre d'une collaboration entre quatre organismes des Nations Unies, sous la direction d'ONU-Habitat.

- **Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau (GWOPA) :** par le biais de la GWOPA, ONU-Habitat contribue à l'amélioration des performances des prestataires urbains de l'eau et de l'assainissement et établit des liens avec les investissements nécessaires à la mise à niveau des infrastructures, notamment en ce qui concerne l'extension des services aux personnes pauvres, l'économie circulaire et l'adaptation aux changements climatiques. En Afrique, la GWOPA a terminé la mise en œuvre d'un projet dans neuf pays dans lequel différents partenariats de services de distribution de l'eau ont été mis en œuvre pour renforcer les capacités de neuf prestataires urbains de service d'eau dans des domaines tels que l'eau non génératrice de revenu, la politique des ressources humaines, les systèmes d'information géographique, l'extension des services, les relations avec les clients, la facturation, etc. La GWOPA travaille actuellement avec les services publics à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ces plans dans le cadre d'une assistance technique de suivi et d'interventions de renforcement des capacités. La GWOPA s'est associé à l'Association africaine de l'eau dans le but de renforcer les capacités des partenariats de services de distribution de l'eau pour leur faire prendre en charge davantage d'activités d'assainissement, créant ainsi plus de partenariats de services d'assainissement. L'UNICEF, la GWOPA et ONU-Habitat ont également uni leurs forces pour renforcer les capacités des fournisseurs de services d'eau éthiopiens par le biais de partenariats de services de distribution de l'eau.

- **Renforcement des capacités et assistance technique aux prestataires de services d'eau :** le renforcement des capacités et l'assistance technique sont fournis aux autorités locales, aux services d'eau et aux autres prestataires de services afin d'améliorer leur capacité à fournir des services efficaces et efficients tout en répondant aux besoins des pauvres en milieu urbain. Les principaux domaines d'intervention sont la cartographie de la pauvreté, l'élaboration de plans d'action stratégiques, l'intégration des questions de genre et de l'autonomisation des femmes, la préparation et la mise en œuvre de plans d'amélioration des performances, la gestion de la demande en eau, la facturation et la collecte des revenus, le service clientèle

et la cartographie des quartiers. Les mécanismes d'échange de pair à pair ont également créé des possibilités d'échange pratique d'expériences entre prestataires de services. Dans le cadre de la phase II de l'Initiative pour l'eau et l'assainissement du lac Victoria (LVWATSAN II), ONU-Habitat a renforcé les capacités de 15 autorités locales et de 15 services d'eau depuis 2012 afin d'assurer la fourniture efficace de services d'eau, d'assainissement et de collecte et d'élimination des déchets, ainsi que la durabilité à long terme des investissements du programme. La LVWATSAN II est un programme régional.

En outre, il a été souligné que la valeur des indicateurs pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène est faible, conformément aux données communiquées précédemment, mais aussi qu'un certain nombre de pays ne communiquent pas du tout d'informations en matière d'assainissement, et que ceux qui le font affirment que les données ne sont que peu disponibles. Les causes fondamentales de cette situation peuvent être la faiblesse des politiques et du cadre législatif, le manque de clarté des mandats des ministères concernés, le manque d'intégration entre les plans d'aménagement du territoire et les plans d'infrastructure, l'insuffisance des données au niveau national ou infranational.

Plusieurs possibilités de transformation et de récupération ont été présentées :

- Amélioration de la communication et de la coordination ;
- Augmentation de l'innovation et amélioration de l'efficacité par la transformation numérique, hausse du taux de recyclage et de réutilisation de l'eau, mobilisation des parties prenantes, détection des fuites ;
- Affectation de ressources financières à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène ;
- Hausse de l'accès en vue de l'application des droits humains à l'eau et à l'assainissement, couplée à la finance (pour atteindre toutes les cibles de l'ODD 6 et un financement de l'assainissement et de l'hygiène analogue à celui de l'eau) ;
- Relance verte, dont l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets : mieux reconstruire, interconnexions entre les mesures de conservation de l'eau et la réponse.

2.3.2.3 Finance, investissements et infrastructures

En Afrique, 411 millions de personnes ne disposent pas de services d'eau potable de base, 779 millions n'ont pas accès à un service d'assainissement de base, 839 millions ne disposent pas de services d'hygiène de base. Il existe des inégalités importantes à cet égard entre les pays et à l'intérieur des pays, notamment entre les zones urbaines et rurales, entre les régions infranationales et entre les plus riches et les plus pauvres.

Plusieurs facteurs sont particulièrement importants en ce qui concerne les risques liés à l'eau. *Premièrement*, la croissance démographique et l'urbanisation. On estime que d'ici 2050, la population des zones urbaines doublera, passant de

599 millions à 1,49 milliard de personnes. Il en résultera une hausse du nombre de taudis et d'infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement de mauvaise qualité. *Deuxièmement*, la faiblesse de la croissance économique, en particulier dans les États en transition, exacerbée par les pertes économiques induites par la COVID-19, induira un sous-financement des infrastructures nécessaires dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. *Troisièmement*, la variabilité climatique et les changements climatiques ont non seulement détruit les infrastructures (déjà limitées) d'eau et d'assainissement, mais aussi induit un risque de sécheresse récurrente qui réduit l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement améliorés pour un plus grand nombre de personnes. En fait, de nombreux pays africains souffrent d'une pénurie d'eau absolue (Afrique du Nord et australe) ou économique (Afrique de l'Ouest, centrale et de l'Est).

Selon la dernière évaluation annuelle de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde (GLAAS), publiée en 2022, l'accès à une adduction basique d'eau en Afrique était de 68 % en 2020 (c'est-à-dire que 32 % des gens n'y avaient pas accès). L'évaluation indique également que seule 40 % de la population a accès à des installations sanitaires de base, ce qui signifie que 60 % de la population n'y a pas accès. Pour atteindre l'objectif de développement durable n° 6, l'Afrique devra multiplier par 12 le taux de progression actuel concernant l'accès à de l'eau potable gérée de façon sûre, multiplier par 20 le taux de progression concernant l'accès à des services d'assainissement gérés de façon sûre, et par 42 le taux de progression concernant l'accès à des services d'hygiène de base. Cependant, plusieurs obstacles demeurent :

- i) Accès limité au financement des investissements. Tandis que des engagements ont été pris à hauteur de 13,3 milliards de dollars pour les infrastructures hydrauliques en 2018, selon le rapport de l'ICA 2019, l'Afrique présentait un déficit de financement compris entre 43 et 53 milliards de dollars par an. La pandémie de COVID-19 a également modifié le paysage financier, motivé une redéfinition des priorités et détourné les engagements financiers, cette évolution étant encore exacerbée par la guerre en Ukraine.
- ii) Niveau élevé de fragmentation et faibles allocations de financement ; réserve insuffisante de projets pouvant bénéficier de concours bancaires ; manque de connaissances des tendances en matière de financement sectoriel (notamment en ce qui concerne le financement de l'action climatique).
- iii) Besoin d'un transfert de technologie et d'innovations dans le domaine de l'approvisionnement en eau, y compris par le financement du traitement de l'eau pour sa réutilisation et le dessalement.
- iv) Pénurie de ressources en eau dans les zones arides d'Afrique et hausse du stress hydrique et de la rareté de l'eau.

2.3.2.4 *Coopération dans la gestion des eaux transfrontières : « Rendre visible l'invisible »*

Plus de 106 aquifères transfrontières ont été recensés en Afrique, et plus de 46 bassins, couvrant plus de 40 % de la superficie du continent, où réside plus d'un tiers de la population. Par conséquent, une session a été organisée sur la coopération

transfrontalière pour la gestion des eaux (notamment souterraines), tenant compte des résultats sur le continent de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable : « Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel ». En tant que coresponsables de cet indicateur, l'UNESCO (représentée par M. Aurélien Dumont) et la CEE (représentée par M. Komlan Sangbana) ont présenté leurs dernières conclusions. Leur présentation a été suivie par celle de M^{me} Karen Villholth et M. Moshood Tijani au sujet du Programme panafricain du CMAE sur les eaux souterraines.

Une amélioration globale a été observée à ce niveau : 43 des 48 pays se partageant des ressources en eau ont répondu à l'enquête sur l'ODD 6.5.2 (contre 37 en 2017), et les réponses reçues étaient de meilleure qualité. Les rapports ont bénéficié de l'action concertée de la CEA, du CMAE et de la SADC (par exemple, le rapport d'étape sur la coopération dans la gestion des eaux transfrontières en Afrique est en cours), mais il reste difficile d'obtenir des informations sur les aquifères partagés.

Seuls 2 pays ont assuré la couverture totale de leurs eaux transfrontières par des accords opérationnels ; 11 pays ont couvert toutes leurs eaux de surface transfrontières ; 3 pays ont couvert tous leurs aquifères. La session a conclu au besoin de :

1. Renforcer les cadres juridiques (en se fondant sur les conventions sur les ressources en eau et sur les projets d'articles consacré aux aquifères transfrontières) et la gouvernance des bassins dans toutes les organisations régionales en charge de la gestion des bassins et toutes les communautés économiques régionales, comme le demande le plan d'action de Dakar.
2. Renforcer le capital en ressources humaines de l'Afrique à tous les niveaux (en insistant particulièrement sur l'égalité entre les hommes et les femmes) et les connaissances professionnelles, y compris dans le cadre des négociations et des dispositions opérationnelles, et sensibiliser les décideurs et les populations. Il faut utiliser les mécanismes et programmes actuels tels que le Programme du CMAE sur les eaux souterraines, les centres d'excellence sur l'eau de l'AUDA-NEPAD, les chaires et centres de l'UNESCO sur les ressources en eau (en Afrique), le GMI de la SADC, etc.
3. Le renforcement de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières est essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable associés à l'eau et ceux d'un ordre plus général. La coopération dans la gestion des eaux transfrontières doit se fonder sur les règles et principes du droit et des conventions internationaux. La coopération devrait porter tant sur le partage de données que sur la surveillance, la prévision et l'alerte, ainsi que le renforcement des capacités, entre autres mesures, comme l'illustrent le protocole de la SADC relatif aux cours d'eau transfrontières et l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal). L'eau est par nature transversale et ne connaît pas de frontières. Si elle est correctement gérée, elle jouera un rôle de catalyseur pour la coopération régionale et l'intégration économique en vue de réaliser l'ODD 6 et, au-delà, de favoriser la résilience face aux changements climatiques, de protéger et de réaliser le droit humain à l'eau, et de promouvoir l'Afrique que nous voulons.

4. Comblent les vastes lacunes en matière de données et de connaissances, notamment en ce qui concerne les eaux souterraines, et mettent en place des mécanismes de collecte et de partage des informations, en investissant dans des outils à source ouverte et en accès libre pour la gestion des eaux transfrontières. Il convient de recourir à des méthodes innovantes de collecte de données, telles que la télédétection, la télémétrie, l'intelligence artificielle et l'internet des objets, lesquelles doivent faire partie intégrante de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données.
5. Il faut venir à l'appui du Programme du CMAE sur les eaux souterraines afin d'améliorer les informations, les données et la base de connaissances, en vue d'une gestion et d'une gouvernance efficaces des eaux souterraines dans les États membres.
6. La création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs du CMAE et d'une plateforme de partenaires pour la coopération dans la gestion des eaux transfrontières contribuerait à faciliter la coopération transfrontalière.
7. Les investissements doivent être orientés vers la recherche scientifique, innovante et concrète afin d'améliorer la compréhension de la ressource et les liens entre la recherche, la politique et la gouvernance des ressources en eau transfrontières, y compris les aquifères transfrontières.
8. Enfin, il convient d'augmenter les investissements (publics, privés ou par le truchement de partenariats public-privé) dans le développement des ressources en eau transfrontières (y compris souterraines) pour la coopération régionale et le développement durable.

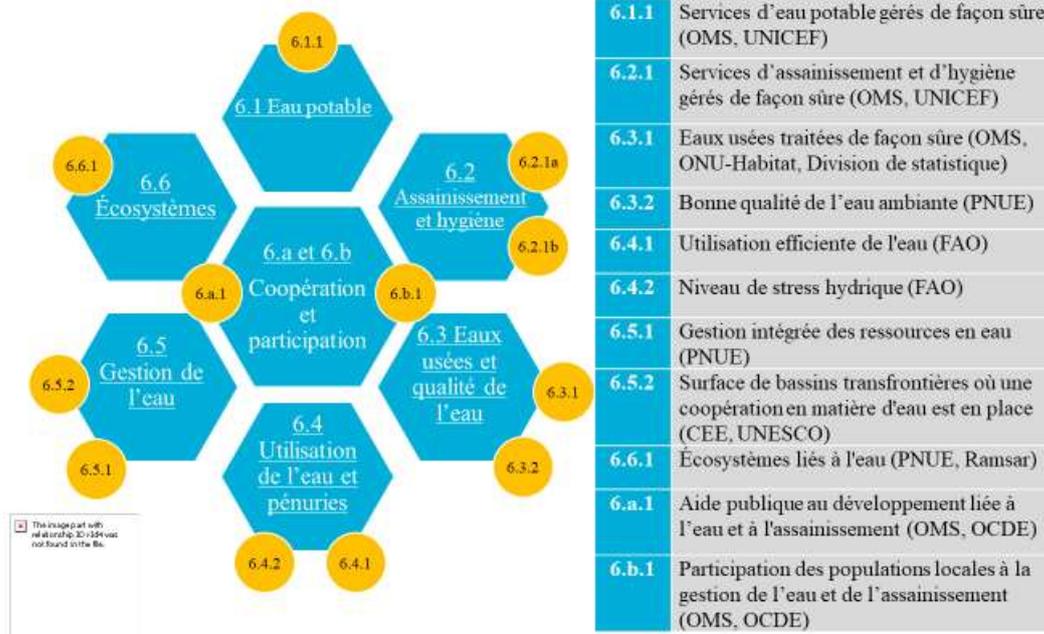
2.3.3 Thème environnemental

2.3.3.1 Gestion des ressources en eau, conservation des écosystèmes et climat

La session a été coorganisée par les Centres d'excellence de l'eau de l'AUDA-NEPAD, l'UNESCO et la CMAE, et a permis de discuter de trois sous-thèmes, à savoir : 1) Gestion intégrée des ressources en eau et la conservation des écosystèmes ; 2) Climat ; 3) Eau, connaissances et technologies, enseignement. Finalement, les sous-thèmes ont été fusionnés en : 1) Gestion intégrée des ressources en eau, conservation des écosystèmes et climat ; 2) Eau, connaissances et technologie, enseignement.

La session a été ouverte par M^{me} Liz Mullin Berhardt (PNUE), qui a présenté l'état d'avancement de l'ODD 6 : Eau et assainissement durables pour tous. Elle a présenté 11 indicateurs et sources de données, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs mondiaux de l'ODD 6



La situation globale est la suivante :

- ODD 6.3.1 – Eaux usées : moins de 50 % des eaux usées domestiques sont traitées en toute sécurité dans 24 des 75 pays déclarants (où la plupart des pays sont des pays à revenu élevé) ;
- ODD 6.3.2 – Qualité de l'eau : plus de 3 milliards de personnes sont en danger parce que la santé de leurs rivières, lacs et eaux souterraines est inconnue ;
- ODD 6.5.1 – Gestion intégrée des ressources en eau : 129 pays ne sont pas en voie de disposer de ressources en eau gérées de manière durable d'ici à 2030 ;
- ODD 6.6.1 – Écosystèmes : 1/5 des bassins fluviaux de la planète connaissent une évolution rapide dans la superficie couverte par les eaux de surface ;

Il a été indiqué que le changement peut se faire par :

- Échanges d'enseignements régionaux et sous-régionaux dans lesquels les organisations régionales pourraient jouer un rôle de premier plan ;
- Amélioration des plateformes de coordination des investissements (y compris des bailleurs) ;

- Amélioration des mécanismes de coordination et de consultation au niveau national ;
- La mise en œuvre du programme d'appui à la réalisation de l'ODD 6 par la gestion intégrée des ressources en eau ;
- La mise en œuvre du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6.

La présentation a été suivie par M. Kidanemariam Jembere, conseiller technique à l'unité de coordination du Partenariat mondial pour l'eau en Afrique, qui a abordé la mise en œuvre de l'ODD 6.5.1 (Gestion intégrée des ressources en eau) en Afrique. D'après la présentation, il est évident que l'Afrique est à la traîne dans la mise en œuvre de l'ODD 6.5.1 (Gestion intégrée des ressources en eau), même si des différences existent entre les différentes régions en ce qui concerne l'environnement favorable ; les institutions et la participation ; les instruments de gestion et le financement ;

- **Environnement favorable :** dans ce domaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe a obtenu de bons résultats, suivie par l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale. À cet égard, la Communauté de développement de l'Afrique australe a mis en œuvre les politiques, plans et règlements suivants :
 - Le Protocole révisé sur les cours d'eau partagés (2000) -1995 fait la part belle à l'utilisation équitable des ressources en eau, en se fondant sur les principes directeurs de la gestion intégrée des ressources en eau ;
 - Politique régionale de l'eau (2005) ;
 - Stratégie régionale de l'eau (SADC, 2006) ;
 - Lignes directrices pour le renforcement des organisations rurales (SADC, 2010a) ;
 - Adaptation aux changements climatiques dans la SADC, stratégie pour le secteur de l'eau (2011) ;
 - Plan régional d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources en eau V : 2021-2025.
- **Institutions et participation :** une fois encore, la région SADC a obtenu de bons résultats pour ce qui est de l'organisation institutionnelle et de la participation, suivie par l'Afrique de l'Ouest et du Nord.
- **Instruments de gestion :** l'Afrique du Nord, de l'Ouest et australe ont obtenu de bons résultats, suivis de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale.
- **Financement** au niveau national, sous-régional ou du bassin, et budgétisation. À cet égard, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe ont obtenu de meilleurs résultats que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

2.3.3.2 *Eau, connaissance, technologie et enseignement*

Dans le contexte du secteur plus large de l'enseignement supérieur, de la connaissance et de la technologie en Afrique, diverses initiatives contribuent à la recherche et au renforcement des capacités sur le continent africain. Dès septembre 2000, les pays africains et la communauté internationale ont adopté les objectifs du Millénaire pour le développement du Sommet du Millénaire des Nations Unies. Les dirigeants africains ont déterminé que la pénurie d'eau et l'insécurité qui en découle sont l'une des sources du sous-développement du continent et de son déclin socioéconomique de plus en plus prononcé.

La première conférence du Conseil des ministres africains de la science et de la technologie (AMCOST), qui s'est tenue à Johannesburg en 2003, a adopté la science et la technologie de l'eau comme l'un des principaux programmes phares du NEPAD. Ainsi, dans le cadre du NEPAD, les dirigeants se sont engagés à « assurer un accès durable à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement adéquats, en particulier pour les pauvres » et ils ont convenu de ce que la science et la technologie joueront un rôle du plus haut intérêt dans le développement, l'approvisionnement et la gestion de l'eau, et de ce que la science et la technologie sont cruciales pour évaluer, surveiller et assurer l'approvisionnement, la conservation et la qualité de l'eau et de l'assainissement. Le programme phare devrait renforcer les capacités du continent à exploiter et à appliquer la science et la technologie pour résoudre les problèmes qui entravent l'approvisionnement en eau potable et la gestion des ressources du continent afin de servir de point d'appui à la coopération et au développement nationaux et régionaux.

Le 22 novembre 2006, les ministres africains chargés de la science, de la technologie et de l'eau (AMCOST et CMAE) se sont réunis au Caire, en Égypte. Par une résolution, les délégués se sont engagés à établir un réseau africain d'excellence dans le domaine du développement de la science et de la technologie de l'eau, avec le NEPAD pour agent de mise en œuvre (à l'époque). Actuellement, il y a 20 universités et institutions de recherche dans trois réseaux (Afrique du Sud : SANWATCE ; Afrique de l'Ouest : WANWATCE ; Afrique centrale et de l'Est : CEANWATCE), formant collectivement les Réseaux de centres d'excellence de l'eau de l'AUDA-NEPAD, qui hébergent un large éventail de travaux de recherche sur l'eau et des activités de renforcement des capacités.

D'autres initiatives continentales, telles que l'Alliance des universités de recherche africaines (ARUA), les Centres d'excellence de la Banque mondiale et l'initiative des Chaires de recherche de l'UNESCO, renforcent la recherche et les capacités dans le domaine de l'eau et les domaines connexes. Dans la région de la SADC, WaterNet, en tant qu'institution subsidiaire du secrétariat de la SADC, a apporté une contribution importante par le biais de son programme de maîtrise en gestion intégrée des ressources en eau depuis 2000.

Plus récemment, l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) a également créé cinq centres d'excellence à travers le continent africain pour répondre aux principales priorités de développement de l'Agenda 2063. Ces cinq centres sont 1) Ressources rurales et systèmes alimentaires (Dakar, Sénégal) ; 2) Résilience face aux changements climatiques (Le Caire, Égypte) ; 3) Science,

technologie et centre d'innovation (Stellenbosch, Afrique du Sud) ; 4) Développement du capital humain et des institutions (Nairobi, Kenya) ; 5) Chaîne d'approvisionnement et logistique (à déterminer en Afrique centrale). Ces centres mèneront des activités de recherche, de renforcement des capacités, de développement technologique et de transfert de technologies au profit du continent africain.

Il est également important de noter les progrès réalisés par la CMAE dans la mise en place de son Centre de connaissances afin de collecter et de diffuser les informations et les connaissances sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique, non seulement à destination des décideurs, mais aussi à l'ensemble des acteurs de la connaissance de façon générale.

La session elle-même a débuté par une présentation de M. Jorge Ellis (UNESCO) qui a donné un aperçu de l'indicateur pour l'éducation à l'eau, élaboré par l'UNESCO. Ici, l'indicateur proposé est :

Professionnels de l'eau par sexe et par habitant total, par million.

M^{me} Alice Aureli (UNESCO) a ensuite donné des détails sur le cadre d'accélération mondial, suivi de commentaires de la part des participants en ligne et en présentiel.

2.3.3.3 Cadre d'accélération de la réalisation de l'ODD 6

Le cadre d'accélération mondiale de la réalisation de l'ODD 6 vise à obtenir des résultats rapides dans les pays à une échelle accrue dans le cadre de la Décennie d'action pour la réalisation des ODD d'ici 2030. Le cadre aidera les pays à rehausser leur ambition d'accélérer rapidement la réalisation des objectifs nationaux pour l'ODD 6 et, ce faisant, contribuera aux progrès pour l'ensemble des objectifs de l'Agenda 2030 : réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire, santé, égalité des sexes, paix, durabilité et résilience des populations, des écosystèmes et des systèmes de production face aux changements climatiques.

Le système multilatéral et ses partenaires amélioreront considérablement leur appui aux pays pour l'ODD 6 (relatif à l'eau et à l'assainissement) grâce à des réponses rapides et bien coordonnées aux demandes des pays, à une action coordonnée dans le cadre des cinq thèmes d'accélération pour éliminer les goulets d'étranglement et à une hausse de la responsabilisation :

- **Financement** : optimiser le financement du secteur
- **Données et informations** : instaurer la confiance grâce à la production et à l'échange de données pour la prise de décisions et la responsabilité
- **Renforcement des capacités** : insister sur la capacité humaine à fournir des services durables
- **Innovation** : tirer parti de l'innovation pour accélérer la réalisation de l'ODD 6
- **Gouvernance**

La session a discuté de la mise en œuvre du cadre d'accélération dans la région africaine. Les thèmes de l'accélérateur ont été jugés adaptés pour le continent, comme le montrent les résultats des différents thèmes ayant fait l'objet d'une discussion lors de la conférence.

Les participants ont rappelé le rôle de la CEA, de la Commission de l'UA, du CMAE et de la BAD en tant qu'organisations pivots appuyant traditionnellement l'action des pays dans le secteur de l'eau en Afrique, en étroite collaboration avec d'autres grands organismes des Nations Unies telles que l'UNICEF, le PNUE et l'UNESCO. Cependant, la réalisation de l'ODD 6 est en train de dérailler de manière alarmante sur le continent. On a souligné les efforts continus et concertés de ces organisations et d'autres, qui fournissent une aide aux pays pour faire face à des difficultés pressantes et urgentes. La revitalisation du Groupe Eau-Afrique des Nations Unies devrait contribuer à répondre de manière efficace et effective aux demandes des pays et des régions, en facilitant la connexion aux savoir-faire, à l'assistance technique et aux appuis. Les partenariats doivent également être étendus à l'échelle régionale et à celle des bassins fluviaux, lacustres et aquifères, notamment par une meilleure intégration des communautés économiques régionales, des organisations régionales de gestion des bassins, et des acteurs et des collectivités à l'échelle locale, afin de susciter et de maintenir la volonté politique, de mobiliser les entités publiques et privées en faveur de la coopération, de l'innovation et de la réforme, et d'encourager une gestion efficace, durable et pacifique des ressources en eau tout en prévenant les conflits.

2.4 Résultats de la consultation régionale : principaux messages, par thème

2.4.1 Séance plénière d'ouverture

a) Les États membres doivent mettre en place des systèmes et des mécanismes pour améliorer la performance et l'efficacité du secteur de l'eau afin d'attirer davantage de financements dans ce secteur pour assurer l'accès à l'eau pour la vie, la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et l'agriculture, ainsi que le développement durable et l'intégration régionale sur les plans économique et social.

b) Les États membres, les partenaires de développement et le secteur privé devraient augmenter les investissements dans les interventions de gestion de l'eau rationnelle sur le plan climatique afin de renforcer la résilience des États membres face aux changements climatiques, de réduire la pauvreté et de préserver les écosystèmes.

c) Les partenaires de développement et le secteur privé devraient renforcer les capacités des États membres dans la préparation de programmes et de projets susceptibles d'être financés par les banques.

d) Les autorités nationales et les chefs d'État appuient et renforcent le Fonds africain pour l'eau par des investissements.

La réunion a également convenu d'adresser aux États membres, aux partenaires de développement et au secteur privé les messages ciblés suivants :

Pays Membres de l'ONU

- a) Encourager et diversifier la mobilisation des financements nationaux.
- b) Mobiliser des fonds publics et à des conditions concessionnelles dans le secteur de l'eau, et cibler ces fonds pour accélérer la réalisation des objectifs et cibles du développement durable.
- c) Encourager les utilisations les plus productives des ressources en eau, tout en tenant compte de l'efficacité et du caractère coopératif de leur gestion afin d'accélérer l'intégration régionale ; et
- d) Créer un environnement favorable aux partenariats public-privé dans le secteur de l'eau : la législation et la réglementation visant à promouvoir le droit humain à l'eau sont concernées pour tous les segments de la société.

Partenaires de développement

- a) Orienter l'aide vers l'amélioration de l'efficacité et de la solvabilité et la mobilisation des financements nationaux.
- b) Déployer l'utilisation de garanties et d'autres instruments pour attirer les financements commerciaux dans le secteur.
- c) Encourager les financements mixtes ; et
- d) Aider à la conception de programmes et de projets bancables et durables.

Secteur privé

- a) Établir un partenariat avec le secteur public pour améliorer l'efficacité du capital et de l'exploitation.
- b) Établir des contacts avec le secteur public pour étudier les potentielles relations et transactions financières et en déterminer la viabilité.
- c) S'assurer que les investissements tiennent compte de la législation environnementale pour veiller à la durabilité des projets et des programmes.

2.4.2 Session spéciale sur les eaux souterraines

À la fin, les recommandations suivantes ont été suggérées :

1. Le CMAE doit jouer un rôle central dans l'engagement politique et l'institutionnalisation de la gouvernance des eaux souterraines par les États membres, ce qui est essentiel pour le développement durable du continent.
2. Profiter de l'occasion offerte par le Sommet sur les eaux souterraines 2022 pour réduire l'écart entre la science et les politiques et transmettre un message fort pour l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action.
3. L'exploitation durable des ressources en eaux souterraines transfrontalières nécessite des actions coordonnées et des échanges d'informations entre les pays qui les partagent.
4. Appuyer les structures existantes telles que le Programme panafricain pour les eaux souterraines (APAGroP) du CMAE afin d'améliorer les informations, les données et la base de connaissances en vue d'une gestion

- et d'une gouvernance efficaces des eaux souterraines dans les États membres.
5. Financer des études concrètes qui permettront une prise de décisions fondées sur la science.
 6. Investir dans les ressources humaines à tous les niveaux et renforcer les connaissances et les capacités professionnelles.
 7. Accélérer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles par leur participation à la gouvernance et à la gestion des eaux souterraines, à l'enseignement des sciences et aux ressources scientifiques, et par un financement dédié à cette problématique.
 8. Mettre en place et entretenir des bases de données sur les eaux souterraines, de cartes hydrogéologiques et de données de surveillance régulière du niveau et de la qualité des eaux souterraines, le tout devant être disponible en accès libre et par l'intermédiaire de logiciels libres.
 9. Étudier des mécanismes pour le déploiement des investissements publics et privés consacrés au développement des ressources en eau souterraine en Afrique.

2.4.3 Social

2.4.3.1 Gestion des ressources en eau, conservation des écosystèmes et climat

À l'issue de la session, les conclusions et recommandations suivantes ont été formulées pour le sous-thème **1 : Gestion des ressources en eau, conservation des écosystèmes et climat** :

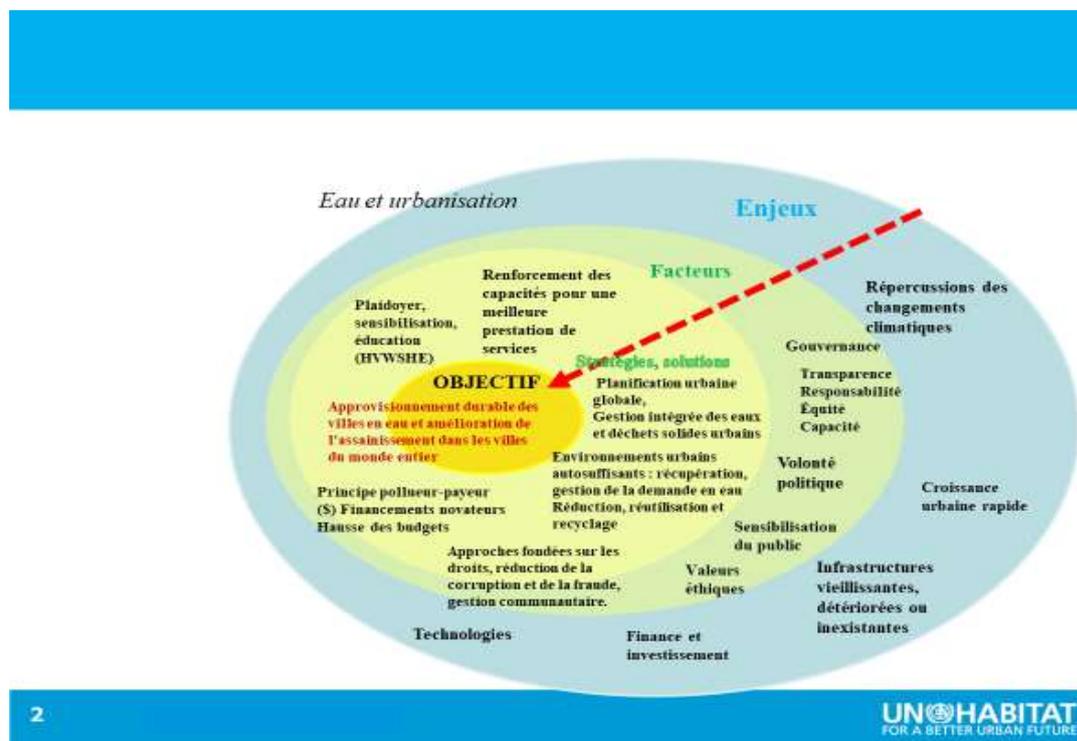
- Nécessité de renforcer l'environnement favorable, les institutions et la participation, les instruments de gestion et les mécanismes de financement pour les États membres africains et les organismes de bassin R/L/A pour mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris par l'approche « de la source à la mer ».
- Renforcement des cadres juridiques suite au renforcement des communautés économiques régionales et des OIR dans la conduite de la gouvernance des eaux transfrontalières et de la gestion intégrée des ressources en eau, en prenant en compte toutes les priorités régionales afin de protéger l'écosystème pour les générations futures.
- Nécessité de développer des plans d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau : plans d'investissement régionaux, transfrontaliers, nationaux et infranationaux.
- Renforcer les mécanismes de coordination de la gestion intégrée des ressources en eau, en veillant en outre à leur caractère multisectoriel, tels que le couple « Réduction des risques de catastrophe – Sécurité de l'eau » de la WEF.

- Nécessité d'améliorer la responsabilité : synthèse et analyse des données sur les investissements et la mobilisation des financements, tels que la nouvelle possibilité offerte par le Programme continental d'investissement dans l'eau en Afrique et l'adoption de mécanismes de financement nouveaux et innovants, (fonds composites, financement de l'action climatique).
- Profiter des nouvelles possibilités offertes par le Groupe international de haut niveau sur les investissements dans le secteur de l'eau en Afrique, lancé par le président de l'Union africaine, S.E. M. Macky Sall, Président du Sénégal, lors du 9^e Forum mondial de l'eau à Dakar, Sénégal.
- Contribuer à l'initiative des Champions pour l'eau et le climat visant à lancer un système d'informations sur l'eau à l'échelle continentale qui fournira des données climatologiques, hydrologiques et socioéconomiques en accès libre, ouvrant ainsi la voie à une meilleure adaptation eau-climat.
- Besoin de transparence, de lutte contre la corruption et de responsabilité.
- Financement coordonné pour une utilisation efficace des ressources.
- Nécessité d'appuyer les décideurs pour augmenter la part consacrée au financement de l'eau dans les budgets nationaux.
- Action du secteur privé et nécessité d'accroître les partenariats public-privé, non seulement pour le financement, mais aussi pour faire de l'industrie un partenaire de mise en œuvre.
- Hausse des recettes, en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources nationales, y compris les pouvoirs de réglementation et d'application de la loi.
- Nécessité de mobiliser et d'accéder à d'autres sources de financement, tels que le financement de l'action climatique et les dispositifs de relance post-COVID-19.
- La mise en œuvre pratique et les preuves de la gestion intégrée des ressources en eau doivent être considérées comme des actions prioritaires dont la réalisation doit être accélérée.
- Nécessité d'une hausse de la quantité de données pour l'aide à la prise de décisions en matière de gestion intégrée des ressources en eau et à la traduction. Par exemple, la consultation des systèmes d'observation du cycle hydrologique et leur accroissement pour améliorer la coopération régionale dans les domaines de l'information sur les ressources en eau, et la gestion des inondations et des sécheresses sur le continent.

2.4.3.2 Eau en milieu urbain

La présentation faite par M. Simon Okoth, d'ONU-Habitat, a expliqué que son organisme encourage un changement transformateur dans les villes et les établissements humains par le biais de connaissances, de conseils pratiques, de l'assistance technique et d'actions collaboratives afin de ne laisser de côté ni personne,

ni aucun lieu. Les principaux enjeux du programme WASH en milieu urbain ont ensuite été illustrés par la figure ci-dessous :



Les initiatives suivantes ont été brièvement présentées pour le sous-thème « Eau en milieu urbain » dans la région Afrique :

- Le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement :

ce fonds a été lancé en 2003 par ONU-Habitat afin de financer la mise en œuvre des activités de son programme.

- Établissement de partenariats stratégiques avec des institutions financières.
- Des partenariats sont établis avec des banques de développement et des institutions financières internationales qui financent de grands projets d'infrastructure.
- Programmes de terrain

Le programme d'ONU-Habitat pour l'eau et l'assainissement appuie plusieurs projets opérationnels sur le terrain et du travail normatif. Par le biais de l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau (GWOPA), ONU-Habitat contribue à l'amélioration des performances des opérateurs urbains des secteurs de l'eau et de l'assainissement.

En Afrique, la GWOPA a terminé la mise en œuvre d'un projet dans neuf pays dans lequel différents partenariats de services de distribution de l'eau ont été mis en œuvre pour renforcer les capacités de neuf prestataires urbains de service d'eau dans des domaines tels que l'eau non génératrice de revenu, la politique des ressources

humaines, les systèmes d'information géographique, l'extension des services, les relations avec les clients, la facturation, etc.

La GWOPA travaille actuellement avec les services publics à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ces plans dans le cadre d'une assistance technique de suivi et d'interventions de renforcement des capacités. La GWOPA s'est associée à l'Association africaine de l'eau dans le but de renforcer les capacités des partenariats de services de distribution de l'eau pour leur faire prendre en charge davantage d'activités d'assainissement, créant ainsi plus de partenariats de services d'assainissement.

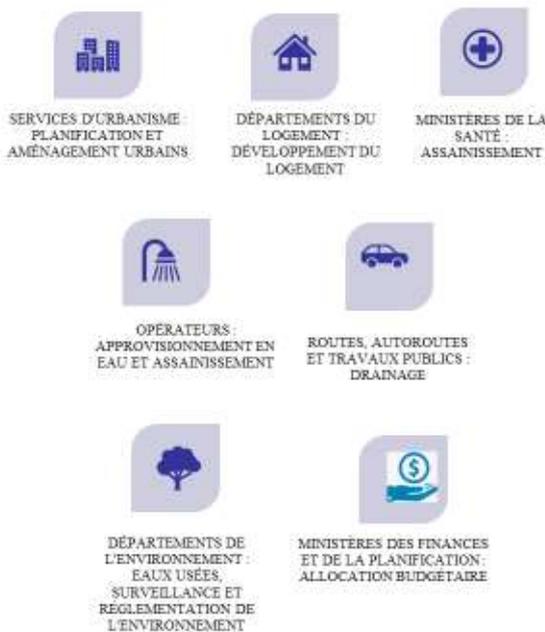
L'UNICEF, la GWOPA et ONU-Habitat ont également uni leurs forces pour renforcer les capacités des fournisseurs de services d'eau éthiopiens par le biais de partenariats de services de distribution de l'eau.

➤ Réformes politiques et institutionnelles :

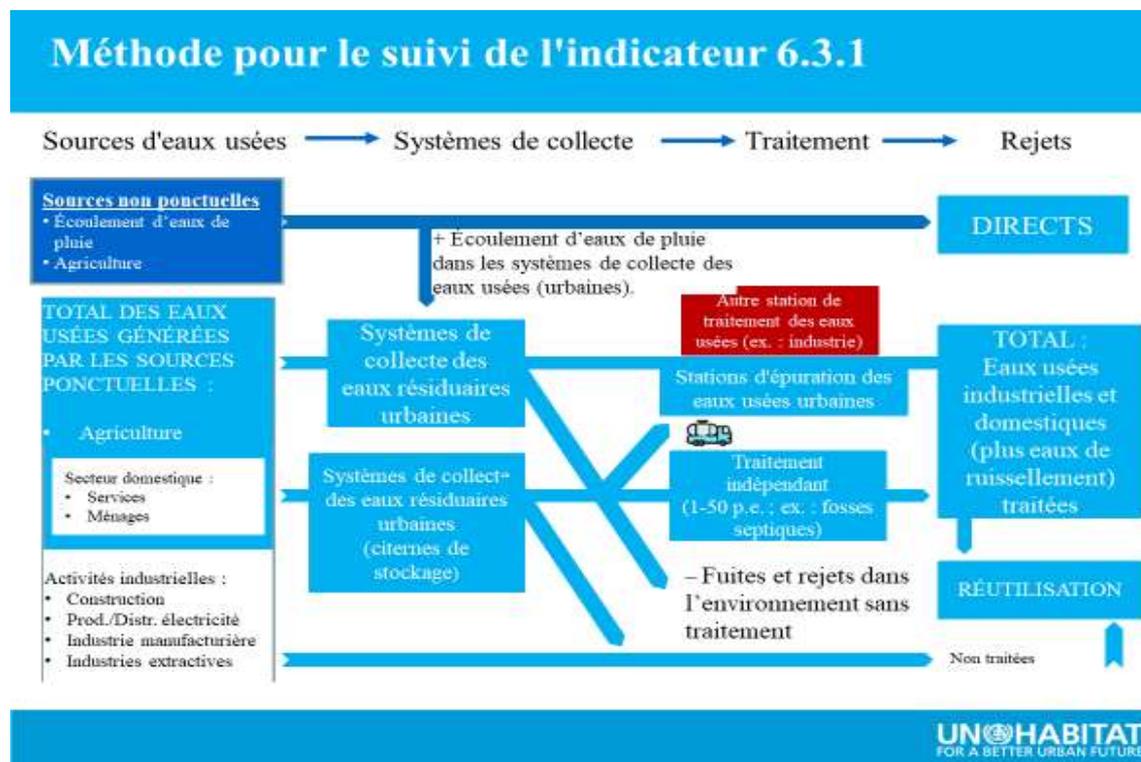
Une aide technique et consultative est apportée aux pays partenaires par le biais d'un dialogue politique, d'un examen sectoriel et de l'élaboration de stratégies. Parmi les principaux problèmes et contraintes, on peut citer les suivants :

Contraintes institutionnelles pesant sur l'efficacité des programmes WASH en milieu urbain

- Faiblesse du **cadre réglementaire** destiné à favoriser l'intégration et la coordination entre les secteurs concernés
- Manque de **clarté du mandat** des ministères et départements publics concernés
- Les sous-secteurs et les partenaires travaillent indépendamment avec des plans et des programmes façonnés selon leurs propres priorités et leurs propres intérêts, **sans vision globale à l'échelle de la ville**
- Manque d'intégration entre les **plans d'aménagement du territoire et les plans d'infrastructure** : la planification et la mise en œuvre des services WASH ne sont souvent pas harmonisées avec les politiques et plans urbains généraux
- **Manque de données aux niveaux national et infranational** susceptibles d'éclairer la prestation de services locaux, la prise de décisions en matière d'investissements et la planification et la responsabilité à l'échelle nationale



En tant qu'organisme responsable de la cible 6.3.1 des objectifs de développement durable (Élimination des eaux usées), la méthode définie pour l'évaluation a également été résumée dans la figure ci-dessous :



Enfin, les progrès réalisés à ce jour pour certaines parties de l'Afrique par rapport à d'autres indicateurs de l'ODD 6 ont été présentés dans la figure ci-dessous :

Indicateurs mondiaux des ODD WASH pour SSA

| Indicateurs mondiaux des ODD WASH pour SSA | % |
|--|----|
| 6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés de façon sûre (%) | 30 |
| Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de façon sûre (%) | 21 |
| Proportion de la population disposant d'un dispositif de lavage des mains au savon et à l'eau à domicile (%) | 26 |
| 6.3.1 Proportion du flux d'eaux usées domestiques traitées de façon sûre (%) | 28 |
| 6.3.1 Proportion du flux d'eaux usées industrielles traitées de façon sûre (%) | - |

Principales recommandations

1. Encourager la coordination entre les différents niveaux de l'administration (autorités nationales et infranationales, municipalités, villes). Étant donné que l'ODD 6 comporte plusieurs indicateurs qui sont multisectoriels par nature, tant au niveau national qu'infranational, sa réalisation nécessite un renforcement de la coordination.
2. Besoin de mettre au point des systèmes de surveillance plus robustes pour faciliter la collecte et la gestion des données à plus long terme. 1) pour les villes où ces données existent, nous avons besoin de mécanismes clairs pour les intégrer dans les procédures administratives nationales ; là où les données sont absentes, il faut définir des mécanismes permettant de renforcer les capacités et d'intégrer cette considération dans tous les secteurs (tels que la collecte de données) par le biais d'évaluations des risques climatiques et de la vulnérabilité et par le financement d'une gestion des données et d'une surveillance efficaces. La nécessité d'**ancrer à l'échelon local les objectifs de développement durable et leurs cibles** est également associée aux mécanismes d'amélioration de la gestion des données et de l'accès à celles-ci. Bien qu'un travail important ait été réalisé dans ce domaine, il n'y a pas d'impulsion au niveau continental pour ancrer les objectifs de développement durable sur le plan local et exploiter les contributions des centres urbains à ces cibles nationales et mondiales, ni pour établir de façon formelle les mécanismes et les feuilles de route permettant une contribution active des autorités infranationales.
3. Les villes sont des **incubateurs et des catalyseurs d'actions à grande échelle** ; si nous renforçons la capacité des villes à contribuer activement à ces cibles, nous pourrions accélérer les progrès au vu des accords et objectifs internationaux.
4. Nécessité de trouver des **solutions originales**, en tirant notamment parti des solutions fondées sur la nature et des approches décentralisées pour relever les défis de l'eau et de l'assainissement, renforcer la résilience et améliorer la gestion de l'eau au niveau local.
5. Stimuler les initiatives permettant d'établir des réseaux de partenariats essentiels à la résilience de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain en Afrique.

2.4.3.3 Eau, connaissances, technologie et enseignement

En ce qui concerne le **sous-thème 2 » Eau, connaissance, technologie et enseignement** », les conclusions suivantes ont été formulées avec des recommandations clés :

- Suivi et évaluation : indicateur global sur l'éducation à l'eau – indicateur nombre de professionnels de l'eau par sexe par nombre total d'habitants (/par million) (UNESCO)
- Accélérer l'aide aux plateformes et réseaux africains de recherche et de renforcement des capacités, tels que les Centres d'excellence de l'AUDA-

NEPAD dans le domaine des sciences de l'eau (mandatés par la CMAE et l'AMCOST), les chaires de recherche de l'UNESCO et les réseaux de recherche sur la réduction des risques de catastrophes (PERIPERI-U), afin d'appuyer les initiatives en faveur de la recherche et du renforcement des capacités sur le continent.

- Mobiliser les chercheurs africains pour mettre au point des programmes de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et déterminer les priorités, ce qui sous-entend une large participation de différents acteurs.
- Renforcer les universités et les institutions de recherche pour aider les États membres à fournir des données sur les indicateurs pour la plateforme de surveillance du CMAE (WASSMO).
- Accroître l'utilisation de la science pour l'élaboration de politiques et renforcer les capacités des chercheurs et des responsables politiques à utiliser les résultats de la recherche au profit de la société.
- Intensifier les activités de renforcement des capacités au niveau technique et professionnel.
- Augmenter les possibilités d'éducation et de recherche pour la jeunesse et la nouvelle génération d'universitaires en élaborant des programmes spécifiques pour lever les obstacles et satisfaire aux priorités nationales et régionales. Dans ce domaine, il convient de donner la priorité aux considérations relatives à l'égalité des sexes et aux populations vulnérables.
- Renforcer la plateforme de gestion des connaissances et de partage d'informations du CMAE en tant que source pour la recherche et la production de rapports techniques sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour une meilleure prise de décisions, éclairée par la science.

2.4.4 Domaine économique

a) Eau et agriculture et eau-énergie-alimentation

Les recommandations et les messages clés des discussions qui ont suivi sont résumés ci-dessous :

Améliorer la base de connaissances sur les ressources en eau :

- a) La plupart des pays africains ne connaissent pas bien les ressources en eau, y compris les eaux souterraines, dont ils disposent sur leur territoire. Il faut donc investir dans le développement d'une infrastructure de surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines.
- b) Il faut sensibiliser à la conservation de l'eau, aussi bien de surface que souterraine, tout en favorisant l'utilisation. Cette démarche devrait se refléter dans les stratégies, les politiques, les programmes et les pratiques de gestion.
- c) La science est essentielle à la réalisation des ODD. Parallèlement au renforcement de solutions déjà connues, il convient de développer la recherche-développement pour trouver de nouveaux moyens d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de faire face aux changements climatiques.

Mettre en place des infrastructures de résilience climatique : réduire les risques dans l'agriculture, pluviale ou irriguée

- a) Accélérer et gérer durablement l'irrigation à petite échelle.
- b) Investir dans l'amélioration de la productivité et de la résilience climatique des petits producteurs de denrées alimentaires dans l'agriculture pluviale et irriguée.
- c) Il faut renforcer les systèmes de gestion de la qualité de la planification de l'irrigation pour assurer un développement et une gestion durables de l'irrigation.
- d) Il faut aussi renforcer la planification, l'exploitation et la gestion de la qualité des infrastructures rurales d'adduction d'eau afin d'assurer leur résilience climatique et d'améliorer leur durabilité.
- e) Les eaux souterraines sont essentielles tant pour l'irrigation que pour l'approvisionnement en eau à usage domestique. Ainsi, vu la place importante qu'occupe l'eau dans les zones rurales d'Afrique, il convient de rationaliser davantage les politiques et stratégies relatives aux eaux souterraines dans les politiques agricoles et les stratégies de réduction de la pauvreté.
- f) Il faut développer durablement l'utilisation des systèmes d'irrigation par pompage solaire pour renforcer les systèmes d'irrigation à petite échelle.
- g) Des efforts concertés s'imposent pour accélérer la reprise après la COVID-19 et les progrès vers la réalisation des ODD.

Accroître la sensibilisation et la capacité d'intégrer l'approche intégrée des interactions

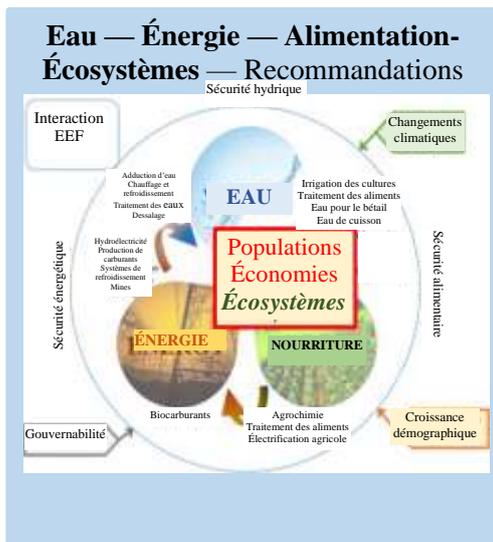
- a) Les questions liées aux interactions dépendent des contextes. C'est pourquoi l'Afrique doit définir et établir son propre schéma d'interactions pour pouvoir progresser dans la réalisation des ODD.
- b) Il faut renforcer les travaux de recherche exploitables sur les interactions entre eau, énergie et alimentation (pour améliorer la planification et la gestion de l'eau, de l'énergie et des systèmes alimentaires tout en préservant les écosystèmes).
- c) Il faut élargir et entretenir le dialogue entre science, politique et pratique autour des enjeux cruciaux liés aux interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes.
- d) Des interactions plus étroites s'imposent (au niveau des politiques et de la mise en œuvre) entre les ressources en eau et d'autres secteurs de gestion des ressources naturelles pour garantir la fourniture de l'eau pour la vie, l'énergie, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.
- e) Il faut investir dans des cadres et des outils d'évaluation des interactions et adopter des infrastructures de données innovantes pour évaluer les compromis possibles entre secteurs, améliorer les synergies et assurer des résultats durables pour les cibles interdépendantes des ODD.
- f) Il faut intégrer les questions liées aux interactions entre eau, énergie, alimentation et écosystèmes dans les programmes d'études des établissements d'enseignement supérieur.

À l'issue des discussions, les recommandations suivantes ont été formulées :

Eau et agriculture : Principales recommandations



1. Élaborer des politiques et stratégies harmonisées pour améliorer la productivité de l'eau dans les cultures pluviales et irriguées.
2. Développer et gérer durablement les infrastructures de stockage de l'eau et d'irrigation pour la croissance et la productivité agricole.
3. Consolider les systèmes de données et les mécanismes de collecte d'informations en temps réel pour la prise de décisions.



1. Élaborer et mettre en œuvre des cadres et des outils d'évaluation, et des infrastructures de données innovantes pour trouver les compromis possibles entre secteurs, améliorer les synergies et assurer des résultats durables pour les cibles des ODD liées à l'eau, à l'énergie et à l'alimentation.
2. Investir dans des travaux de recherche exploitables pour développer des solutions innovantes et synergiques en vue d'une utilisation plus rationnelle des ressources dans toutes les interactions entre eau, énergie et alimentation.
3. Développer les capacités (humaines, institutionnelles) des pays membres pour intégrer efficacement l'approche intégrée des interactions entre eau-énergie-alimentation-écosystèmes.

b) Finances, investissements et infrastructures

Pour combler les déficits de financement, il ne s'agit pas seulement de dépenser plus, mais de dépenser de manière plus qualitative et plus efficace, en prenant en compte les priorités concurrentes au niveau national et les spécificités des infrastructures d'adduction d'eau qui en rendent le financement parfois complexe.

La réunion d'Addis-Abeba a permis d'examiner plusieurs mesures visant à combler les déficits de financement et de convenir des messages clés suivants :

- a) Les États membres devraient mettre en place des systèmes et des mécanismes qui permettent d'améliorer la performance et l'efficacité du secteur de l'eau, afin d'attirer davantage de financements dans ce secteur ;
- b) Les États membres, les partenaires de développement et le secteur privé devraient accroître leurs investissements dans des interventions de gestion intelligente de l'eau axée sur la lutte contre les changements climatiques et leurs effets, afin de renforcer la résilience et de préserver les écosystèmes ;
- c) Les partenaires de développement et le secteur privé devraient renforcer les capacités des États membres dans l'élaboration de programmes et de projets viables et bancables ; et
- d) Les gouvernements et les chefs d'État devraient, par des investissements, soutenir et promouvoir la Facilité africaine de l'eau.

Les participants à la réunion sont également convenus d'adresser les messages ciblés suivants aux États membres, aux partenaires de développement et au secteur privé :

Pays Membres de l'ONU

- a) Faciliter et diversifier la mobilisation des financements intérieurs ;
- b) Mobiliser des fonds publics et concessionnels pour le secteur de l'eau et consacrer ces fonds aux utilisations les plus productives ;
- c) Encourager l'efficacité du capital dans le secteur de l'eau ; et

d) Créer un environnement propice aux partenariats public-privé dans le secteur de l'eau — législation et réglementation.

Partenaires de développement

a) Orienter les activités d'appui vers l'amélioration de l'efficacité et de la solvabilité et la mobilisation de financements intérieurs ;

b) Déployer l'utilisation de garanties et d'autres instruments pour attirer des financements commerciaux dans le secteur ;

c) Faciliter les financements mixtes ; et

d) Aider à élaborer des programmes et des projets bancables.

Secteur privé

a) Travailler en partenariat avec le secteur public pour améliorer l'efficacité du capital et l'efficience des opérations.

b) Établir des contacts avec le secteur public pour envisager des relations et des transactions de financement potentielles et viables.

c) Eaux souterraines

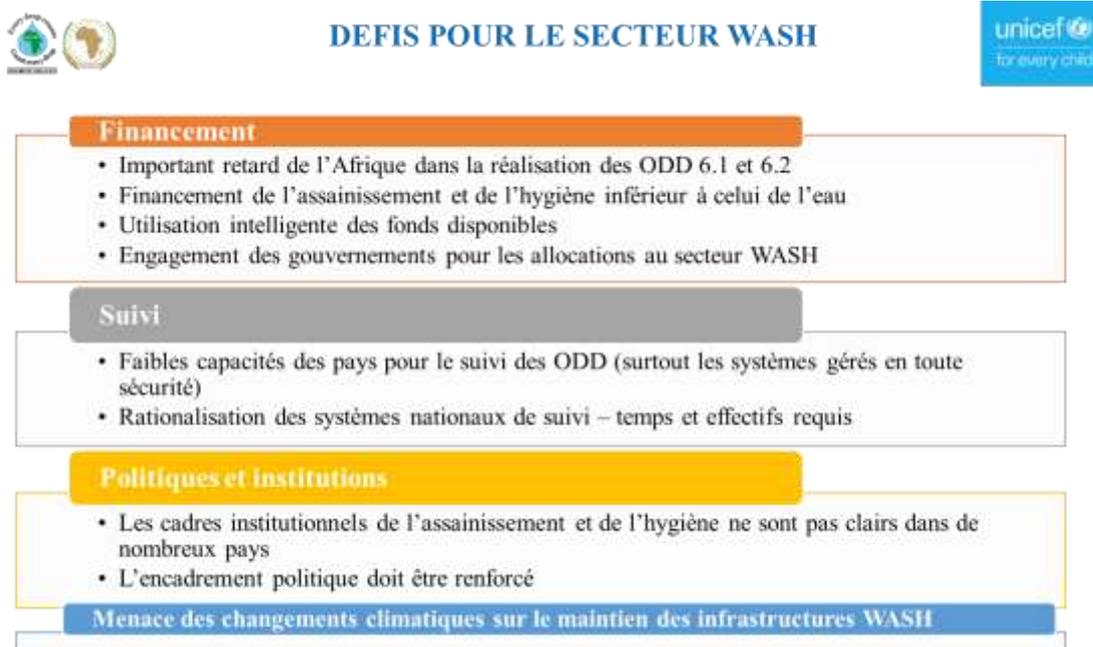
Pour conclure, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Le CMAE doit jouer un rôle central dans l'engagement politique et l'institutionnalisation de la gouvernance des eaux souterraines par les États membres, qui constituent des leviers essentiels pour le développement durable du continent.
2. Il faut utiliser le Sommet sur les eaux souterraines 2022 comme une occasion de combler le fossé entre science et politique et de transmettre un message fort pour l'examen à mi-parcours de la Décennie de l'eau.
3. Le développement et la gestion durables et efficaces des ressources en eaux souterraines transfrontières exigent des actions coordonnées et des échanges d'informations entre les pays qui les partagent.
4. Il faut soutenir les structures existantes, telles que le Programme panafricain sur les eaux souterraines (APAGroP) du CMAE, pour améliorer les informations, les données et la base de connaissances devant permettre d'assurer une gestion et une gouvernance efficaces des eaux souterraines dans les États membres.
5. Il faut appuyer les travaux de recherche susceptibles de faciliter la prise de décisions fondées sur la science.
6. Il faut investir dans les ressources humaines à tous les niveaux et renforcer les connaissances et les capacités professionnelles.
7. Il faut accélérer les mesures visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, par leur participation à la gouvernance et à la gestion des eaux souterraines, à l'éducation et au renforcement des capacités scientifiques, et avec des financements dédiés aux questions de genre.
8. Il faut développer et maintenir des bases de données en libre accès, des cartes hydrogéologiques et un suivi régulier des ressources en eau, en particulier des niveaux et de la qualité des eaux souterraines.
9. Il faut rechercher des mécanismes sur la façon dont les investissements publics et privés peuvent être déployés pour le développement des ressources en eaux souterraines en Afrique.

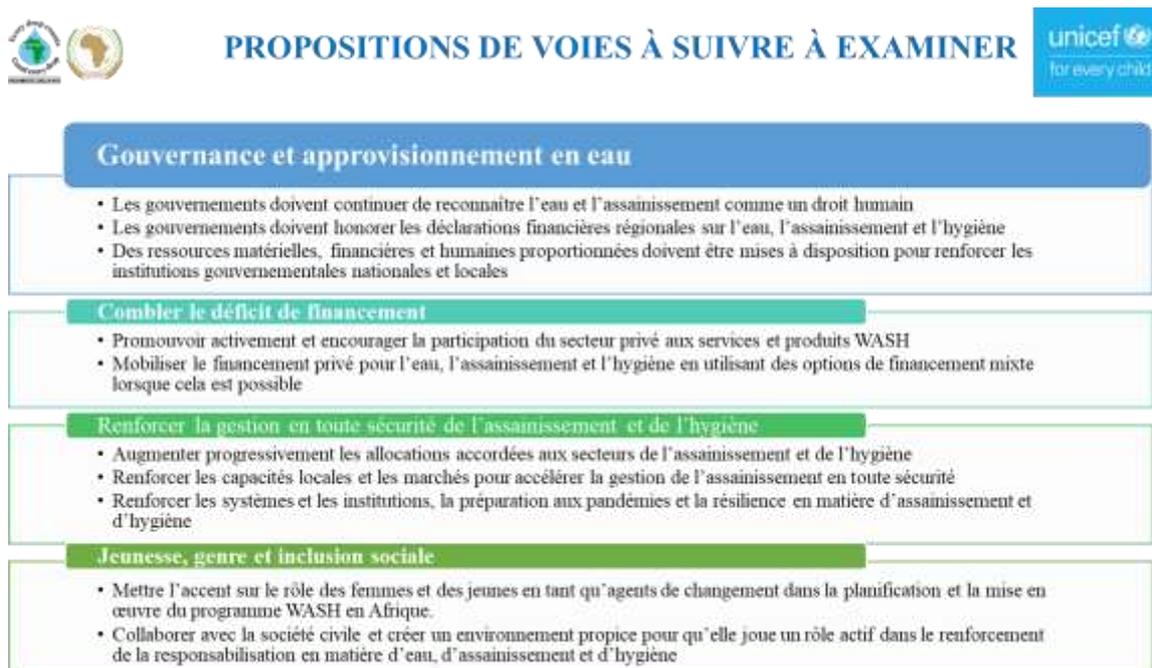
2.5 Difficultés rencontrées et enseignements tirés

2.5.1 Domaine social

Les principales difficultés rencontrées par le secteur eau, assainissement et hygiène pour tous (WASH) en Afrique sont résumés dans la figure ci-dessous :



Les enseignements tirés et l'orientation du groupe de travail ont conduit les différentes parties prenantes à proposer comme suit la voie à suivre.





Résilience climatique

- Promouvoir et intégrer les technologies résilientes au climat pour le secteur WASH
- Reconstruire en mieux

Suivi, apprentissage et renforcement des capacités

- Donner la priorité aux investissements dans l'institutionnalisation du suivi, de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de l'information et de l'apprentissage
- Accroître le soutien à la fonctionnalité de la **plateforme nationale de coordination** des États Membres
- Institutionnaliser les rencontres de tous les ministères, départements et agences concernés dans chaque pays
- Institutionnaliser l'organisation d'un atelier national de validation
- Procéder à une évaluation des besoins en capacités dans certains États membres
- Soutenir le partage des connaissances à l'intérieur des pays de la région, entre eux et avec les pays hors de la région

2.5.2 Domaine économique

2.5.2.1 Interactions eau-agriculture et eau-énergie-alimentation

Les principales difficultés suivantes ont été recensées au cours des discussions qui ont suivi :

- Variabilité et extrêmes climatiques, et conflits,
- COVID-19, qui a provoqué un ralentissement économique en Afrique et contribué à la détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire,
- Accroissement démographique rapide,
- Manque d'échanges de données et d'informations pertinentes,
- Fragmentation sectorielle et coordination insuffisante au niveau national,
- Pénuries de ressources (financières et humaines),
- Dégradation de l'environnement, en particulier si l'on tient compte du fait que la préservation de l'écosystème est l'un des facteurs essentiels des interactions entre eau, alimentation et énergie.

2.5.2.2 Finances, investissements et infrastructures

Les principales difficultés liées à la mobilisation et à l'accès au financement pour la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau 2025, de l'ODD 6 et d'autres objectifs liés à l'eau sont, entre autres, les suivantes :

- Accès limité au financement des investissements. Alors que 13,3 milliards de dollars ont été engagés dans les infrastructures d'adduction d'eau en 2018, selon le rapport de l'Alliance coopérative internationale (ICA) de 2019, l'Afrique avait un déficit de financement compris entre 43 et 53 milliards de dollars par an. La

pandémie de COVID-19 a également bouleversé le paysage du financement, influencé un changement de priorités et détourné les engagements de financement, ce à quoi il faut désormais ajouter la guerre en Ukraine ;

- Réserve insuffisante de projets bancables en cours ;
- Fragmentation importante et dotations financières insuffisantes ;
- Financement climatique limité ; et
- Connaissance limitée de l'évolution du financement du secteur.

2.5.2.3 *Eaux souterraines*

La session a passé en revue les principales difficultés concernant les eaux souterraines dans le contexte africain :

- Les cadres réglementaires visant à protéger et à sauvegarder les eaux souterraines au niveau national sont encore faibles, mais il faudrait les faire respecter ;
- La mise en valeur des eaux souterraines n'est pas limitée par le manque de ces eaux, mais plutôt par un manque :
 - a) d'investissements, notamment dans les infrastructures,
 - b) d'institutions,
 - c) de professionnels qualifiés,
 - d) de connaissances de la ressource.
 - e) et par l'insuffisance de la collecte et du partage de données et d'informations.

2.5.2.4 *Gestion des eaux transfrontières*

Un certain nombre de **difficultés** ont été recensées en ce qui concerne la gestion des eaux transfrontalières, en particulier :

- Différences entre les cadres administratifs et juridiques nationaux
- Absence d'échange de données et d'informations pertinentes
- Fragmentation sectorielle au niveau national
- Barrières linguistiques
- Pénuries de ressources (financières et humaines)
- Pressions environnementales
- Préoccupations en matière de souveraineté
- Absence de gestion concertée des eaux transfrontalières (souterraines et de surface)
- Représentation et participation des parties prenantes/du genre

Malgré ces difficultés, il y a des lueurs d'espoir. Les principaux exemples de coopération en Afrique comprennent (sans s'y limiter) : le Système aquifère transfrontalier de Stampriet (création d'un mécanisme de coopération multipays [STAS MCCM] hébergé par le Comité d'hydrologie des eaux souterraines [GWHC] de la Commission du fleuve Orange-Senqu [ORASECOM] ; le bassin du Niger — et son aquifère Iullemeden-Taoudeni/Tanezrouft ;

le bassin du fleuve Buzi — Accord [Mozambique et Zimbabwe [2019]] ; la coopération pour le bassin aquifère sénégal-mauritanien [SMAB] ; l'aquifère nubien et la Convention pour la protection et la résolution pacifique des conflits concernant la gestion des eaux partagées en Afrique centrale — 2020, signée par 11 États de la CEEAC. La SADC est à la pointe de la coopération transfrontalière avec un mécanisme et des outils plus matures en place.

2.5.3 Domaine de l'environnement

En conclusion, les participants ont relevé les principales difficultés suivantes :

- On observe différents niveaux de mise en œuvre et de capacité dans la gestion intégrée des ressources en eau [GIRE]
- Il y a un manque général de coordination, de communication et de sensibilisation
- L'approche de la gouvernance et des opérations de GIRE est fragmentée [en silos]
- Il faudrait faire des évaluations des impacts sur l'environnement avant de mettre en œuvre des programmes ou projets concernant l'eau
- Il faut renforcer la transparence, la lutte contre la corruption et la responsabilisation
- La participation du secteur privé est limitée
- Il faut améliorer la recherche, la gestion des connaissances et le renforcement des capacités
- La transposition de la science en politique au profit de la société est limitée
- Manque de données concernant la GIRE et d'outils d'aide à la prise de décisions
- Participation insuffisante des jeunes et absence d'équité entre les sexes dans la gestion intégrée des ressources en eau, l'éducation et la gestion des connaissances

TROISIÈME SECTION

3.1 Feuille de route et étapes pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023

La feuille de route pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023, lorsque l'état d'avancement à mi-parcours de la mise en œuvre de l'ODD 6 et des objectifs connexes sera examiné, prévoit de nombreuses activités et étapes pour que les parties prenantes de la région Afrique puissent faire entendre leur voix.

3.1.1 Vers la Conférence de l'ONU sur l'eau 2023

Les principales manifestations ou étapes en vue de la Conférence ONU 2023 sur l'eau qui ont été signalées lors des consultations régionales multipartites en Afrique sont les suivants [voir en anglais : <https://SDGs.un.org/conferences/water2023/meetings>] :

- 1) **Forum politique de haut niveau** à New York, 5 au 12 juillet 2022
- 2) **1^{re} session des Quatrièmes pourparlers sur le climat en Afrique**, 27 au 29 juillet, Maputo [Mozambique]. [Cette réunion offre aux groupes marginalisés un espace pour délibérer sur la transition juste et la résilience climatique.]
- 3) Symposium international sur la glace, la neige et l'eau dans un monde qui se réchauffe, 21 au 26 août
- 4) **10^e Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique** [CCDA-X], octobre, Windhoek [Namibie] [pour élaborer les messages clés de l'Afrique à la COP27].
- 5) **2^e session des Quatrièmes pourparlers sur le climat en Afrique**, provisoirement mi-septembre, Niamey [Niger] [offre aux groupes marginalisés un espace pour délibérer sur la transition juste et l'insécurité humaine].
- 6) **Semaine africaine du climat**, session thématique, 29 août au 2 septembre, virtuelle, sur les discussions pour faire avancer l'action climatique.
- 7) **Semaine mondiale de l'eau** [Stockholm, août]
- 8) Semaine mondiale de l'eau du 29 août au 2 septembre
- 9) **UNESCO — Conférence en ligne de l'Association internationale des ressources en eau [AIRE]** « Qualité de l'eau et nouveaux polluants » 24 au 26 octobre, Siège de l'UNESCO
- 10) **Réseau global des musées de l'eau**, 24 au 28 octobre, Marrakech [Maroc]
- 11) **Conférence internationale pour le 30^e anniversaire du Programme UNITWIN et Chaires UNESCO**, 3 au 4 novembre, Siège de l'UNESCO
- 12) **Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques COP27**, Charm el-Cheikh [Égypte] 7 novembre

- 13) **Journée mondiale des toilettes** 19 novembre Thème « Eaux souterraines » — Célébrations et campagne en coordination avec ONU-Eau
- 14) **Réunion du Comité exécutif du CMAE** à Johannesburg [Afrique du Sud] novembre 2022
- 15) **Semaine de l'eau du Caire**
- 16) **Réunion préparatoire du Président de l'Assemblée générale pour la Conférence d'examen approfondi à mi-parcours** [New York, novembre]
- 17) **Sommet sur les eaux souterraines** [Paris, 7 et 8 décembre]
- 18) **Préparation du rapport du Secrétaire général des Nations Unies** sur la Décennie d'action pour l'eau
- 19) **Conférence UNESCO — UE H2020 Limnoplast**, 6 au 8 mars 2023, Siège de l'UNESCO

3.1.2 Conférence d'après la Décennie d'action pour l'eau

Conférence panafricaine sur la mise en œuvre accélérée et le partenariat [PANAFCON II], Addis-Abeba, décembre 2023 [à confirmer]. Il s'agit d'utiliser le format et les enseignements tirés de la conférence PANAFCON I, qui s'est tenue exactement 20 ans plus tôt, en 2003, pour stimuler l'action en faveur des OMD. La Conférence devrait être organisée par la CUA et le CMAE en qualité de coprésidents avec la Commission économique pour l'Afrique [CEA] et la Banque africaine de développement [BAD].

On envisage ainsi un forum multipartite de toutes les parties prenantes africaines du secteur de l'eau, axé principalement sur les solutions et les actions aux niveaux des pays, des bassins et des sous-régions.

3.2 Niveau de participation aux consultations.

La participation aux consultations régionales africaines a été plus élevée que prévu, tant en présentiel qu'en ligne sur ZOOM. Le premier et le deuxième jours, il y a eu plus de 300 participants, dont environ 70 personnes présentes au Centre de conférences des Nations Unies à la CEA. La liste des participants et leurs affiliations figurent à l'annexe 1.

3.3 Accélérer les progrès après l'examen à mi-parcours.

3.3.1 Actions proposées par thème

L'eau est essentielle pour la réalisation de tous les ODD. L'eau accélère l'action dans l'ensemble du programme des ODD en raison de ses interconnexions avec tout un éventail de secteurs tels que la santé, l'agriculture, la protection de la biodiversité et le renforcement de l'action climatique, l'énergie, le maintien de la paix et l'intégration régionale et, en tant que telle, elle peut assurer la vie, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance tout en transformant l'économie mondiale. La centralité de l'eau pour tous les autres ODD est illustrée dans la figure ci-dessous.

Résumé des progrès réalisés dans le cadre de l'Appel à l'action — juillet 2022

À la mi-2021, le Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau [WWAP] a lancé [l'initiative mondiale Appel à l'action](#) : accélérer les progrès vers l'égalité des sexes dans le domaine de l'eau, en collaboration avec une coalition mondiale multipartite. Grâce à cette coalition, plusieurs États Membres [jusqu'à présent 14 pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes] ont officiellement soutenu l'Appel, notamment les Pays-Bas et le Tadjikistan, ainsi que plus de 140 personnes représentant différentes institutions, ONG, agences des Nations Unies et organisations régionales, universités, etc.

L'Appel à l'action et les publications connexes ont été présentés aux **Délégués permanents et observateurs de l'UNESCO lors d'une réunion d'information en ligne début juillet 2021**, et officiellement lancés lors de la **Semaine mondiale de l'eau 2021 à Stockholm**. Au niveau régional, l'appel a été prélançé en Amérique latine et dans les Caraïbes en juillet 2021. En octobre 2021, il a été lancé pour l'Europe lors d'une conférence européenne de haut niveau organisée conjointement par la présidence slovène du Conseil de l'Union européenne 2021, le WWAP de l'UNESCO et le Women for Water Partnership [Partenariat des femmes pour l'eau]. En novembre 2021, l'Initiative a été lancée lors du **Forum africain de l'eau**. Il a également été présenté lors d'événements nationaux en Argentine, au Mexique, en Colombie, en Espagne, en Italie, au Kenya et en Côte d'Ivoire.

Le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique intergouvernemental [PHI] [30 novembre au 4 décembre 2020] a pris note de l'initiative et lui a apporté son soutien par **sa résolution XXIV-7**. Un rapport sur l'état d'avancement de l'Appel à l'action a été présenté lors de la 25^e réunion du Conseil intergouvernemental du PHI en avril 2021.

De nombreuses mentions de l'Appel à l'action et des expressions de soutien ont été faites lors d'autres occasions importantes, par exemple pendant la **7^e Journée internationale des femmes et des filles de science**, et dans la nouvelle Stratégie pour la jeunesse, le genre et l'inclusion sociale de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (CMAE) qui doit être validée et lancée en 2022.

En préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, la diffusion de l'Appel à l'action s'est poursuivie avec le lancement de l'initiative sur le continent africain lors du **9^e Forum mondial de l'eau à Dakar, en Asie-Pacifique pendant la Semaine asiatique de l'eau et en Asie centrale lors de la Conférence mondiale de l'eau 2022 à Douchanbé**. Dans ce dernier cas, l'Appel à l'action et la nécessité de disposer de données ventilées par sexe ont été consignés dans la déclaration finale du processus de l'eau de Douchanbé (page 4 du texte anglais) qui mentionne :

Nous reconnaissons la nécessité de combler les lacunes dans les données sur le genre et convenons de renforcer la communication de données ventilées par sexe dans le domaine de l'eau et de nous efforcer de rendre ces données disponibles et accessibles à tous pour la prise de décisions fondées sur des données probantes afin de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les domaines liés à l'eau et nous prenons note favorablement de l'Appel à l'action multipartite pour accélérer l'égalité des sexes dans le domaine de l'eau.

L'Appel a également été présenté lors des consultations régionales en vue de la Conférence des Nations Unies de 2023, organisées par la CEPALC en Amérique latine et dans les Caraïbes et par le CMAE en Afrique.

Les Pays-Bas et le Tadjikistan figurent parmi les premiers États Membres à avoir rejoint la Coalition multipartite pour l'Appel à l'action. Ils ont transmis des messages de soutien

lors de tous les événements de lancement, depuis l'année dernière à la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm, jusqu'au Forum mondial de l'eau à Dakar, en mars dernier. Les mesures prises pour l'Appel à l'action et les progrès accomplis pourraient être présentés à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023.

Plus récemment, l'Appel à l'action a été inscrit à l'ordre du jour du **Dialogue virtuel de l'événement spécial sur l'ODD 6 organisé pendant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable à New York**, où le WWAP doit présenter les progrès de l'initiative avec Women for Water Partnership. Les prochains événements clés durant lesquels l'Appel sera présenté seront la Semaine mondiale de l'eau 2022 et le Sommet sur les eaux souterraines de décembre 2022.

3.3.2 Renouveau d'ONU-Eau/Afrique et de ses instruments techniques

Les consultations régionales africaines ont appelé la CEA à amorcer la relance de l'ONU-Eau/Afrique en renforçant sa fonction de secrétariat et en utilisant son mandat de convocation pour mobiliser toutes les agences des Nations Unies, ainsi que la Banque africaine de développement, afin de fournir de l'expérience, un renforcement des capacités et un soutien, y compris technique et financier, aux communautés économiques régionales des États membres, aux organisations de bassins fluviaux, lacustres et aquifères et à l'Union africaine pour accélérer la mise en œuvre des actions visant à atteindre les cibles de l'ODD 6 et des objectifs connexes. Le cadre d'ONU-Eau/Afrique devrait être modélisé et des liens formels doivent garantir que l'Afrique reste au centre des activités d'ONU-Eau, tant en paroles qu'en actes.

3.4 Résumé des recommandations de la séance finale

Les recommandations suivantes ont été formulées à l'issue de la dernière séance plénière :

- 1) Entre l'adoption de la résolution en 2018 et aujourd'hui, le contexte a entièrement changé. A cause de la pandémie de COVID-19 et des changements climatiques, l'accent est désormais mis plus souvent sur la santé. Dans ces deux phénomènes, l'eau revêt une importance cruciale dans la résolution des problèmes qui se posent. De fait, l'eau est au cœur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.
- 2) Les messages doivent être adressés aux niveaux de prise de décision appropriés. L'eau exige un engagement approprié aux plus hauts niveaux politiques. En outre, l'eau est par nature un sujet multidisciplinaire, qui nécessite l'intervention de plusieurs ministres, y compris ceux chargés de la gestion des ressources en eau, de l'agriculture, de la santé, de l'environnement et des finances, ainsi que d'autres ministres.
- 3) Il convient de faire en sorte que les villes soient intégrées dans les dialogues nationaux.
- 4) La résilience climatique doit être intégrée dans toutes les politiques et stratégies aux niveaux local, national et régional. Il faut se doter d'infrastructures résistantes aux changements climatiques, y compris en y réduisant les risques liés à tous les aspects de l'utilisation de l'eau.
- 5) Il importe de promouvoir, de favoriser et de concevoir un cadre juridique inclusif et de renforcer les cadres juridiques existants, en les rendant acceptables pour tous.
- 6) Il faut renforcer la capacité de soutenir les négociateurs sur les questions relatives à l'eau.
- 7) Il faut intégrer la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans les politiques de l'eau, ainsi que dans le développement et l'exploitation des infrastructures.

- 8) Le droit humain à l'eau doit être promu, protégé et réalisé. Le Réseau d'intégrité de l'eau (WIN) devrait permettre d'améliorer la responsabilisation, l'efficacité et la transparence dans le secteur de l'eau.
- 9) Il faut améliorer et intégrer le suivi-évaluation dans tous les programmes et activités, et les utiliser pour créer des synergies entre tous les systèmes nationaux de coordination (y compris les ministères), et soutenir cette démarche en comblant les lacunes dans les données, notamment celles sur les sécheresses, les inondations et le genre, etc.
- 10) Il faut renforcer les ressources humaines liées à l'eau et assurer le renforcement des capacités institutionnelles en se concentrant en particulier sur le stockage de l'eau dans les petites exploitations agricoles familiales, le développement et l'exploitation des infrastructures d'adduction d'eau, la collecte de données, etc.
- 11) Il faut élaborer une législation qui favorise l'accès à l'eau pour tous, y compris les personnes handicapées, en maintenant l'eau en tant que droit humain.
- 12) Il faut renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour élaborer et gérer des projets bancables, des barrages, etc. Cette démarche doit s'étendre aux projets de gestion des ressources en eau qui pérennisent l'eau pour la vie et le développement économique.
- 13) Les professionnels expérimentés à la retraite sont une ressource importante qui peut être utilisée pour former, encadrer, renforcer les capacités et soutenir les plans de développement visant les jeunes dans les secteurs de l'eau. Ils pourraient être organisés en « sages africains de l'eau » dans le cadre du CMAE.
- 14) Il y a lieu d'exploiter le potentiel de création d'emplois et d'entreprises, notamment par l'incubation d'entreprises et l'innovation dans le secteur de l'eau.
- 15) Il faut engager un dialogue ouvert et constructif sur les moyens de canaliser efficacement les montants plus importants de l'APD vers des objectifs judicieux, c'est-à-dire de faire en sorte qu'un bon pourcentage de ressources financières arrive sur le terrain.
- 16) Il convient d'élaborer des plans nationaux volontaires de l'eau soutenus ou alimentés par : 1) des dialogues nationaux, 2) la mobilisation de l'ensemble des ministères ayant un rôle important à jouer dans le domaine de l'eau.
- 17) Il faut davantage : 1) de financements commerciaux ou privés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en général et 2) de microfinancements pour accompagner les petites entreprises performantes.
- 18) Il faut accroître les investissements dans la gestion des eaux usées et installer davantage de stations d'épuration (moyennes et petites).
- 19) Il faut renforcer les capacités institutionnelles de mobilisation de ressources davantage intérieures et faire en sorte que le secteur privé joue un rôle de premier plan dans cette démarche.
- 20) Il convient de prendre en compte la question du genre dans les différents groupes vulnérables et marginalisés : femmes, jeunes, communautés autochtones, etc.
- 21) Le Comité exécutif de l'Agence de développement de l'UA (AUDA-NEPAD) a été proposé pour assurer, sous la responsabilité du CMAE, la relance de la Revue africaine de l'eau qui serait publiée en ligne, en mettant à profit le développement de la numérisation et le numéro ISBN précédemment créé à cette fin et dont la CEA est toujours propriétaire. On pourrait demander au Réseau de centres d'excellence de l'AUDA-NEPAD de l'héberger.

Enfin, il a été vivement recommandé que ces travaux soient soumis comme document de travail à la réunion du Comité exécutif du CMAE prévue en novembre 2022.